

INVESTIR  
*pour aller*  
PLUS  
LOIN

3

REVUE DU TROISIÈME TRIMESTRE 2018





## Le chemin de fer de l'Amérique du Nord

### Le CN annonce ses résultats financiers du troisième trimestre de 2018

***Solide croissance du chiffre d'affaires et produits d'exploitation records au cours du trimestre; la progression des projets clés d'accroissement de la capacité permettra de finir l'année en force***

**MONTREAL, le 23 octobre 2018** — Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et d'exploitation pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2018.

#### Points saillants des données financières

##### **Comparaison du troisième trimestre de 2018 et du troisième trimestre de 2017**

- Le bénéfice net a augmenté de 18 % pour s'établir à 1 134 M\$ CA.
- Le bénéfice par action (BPA) dilué a augmenté de 21 % pour atteindre 1,54 \$ CA.
- Le bénéfice net rajusté a augmenté de 11 % pour s'établir à 1 102 M\$ CA <sup>1)</sup>.
- Le BPA dilué rajusté a augmenté de 15 % pour atteindre 1,50 \$ CA <sup>1)</sup>.
- Le bénéfice d'exploitation a augmenté de 8 % pour s'établir à 1 492 M\$ CA <sup>2)</sup>.
- Les produits d'exploitation ont augmenté de 14 % pour atteindre 3 688 M\$ CA.
- Les tonnes-milles commerciales (TMC) ont augmenté de 4 % et le nombre d'envois en wagons complets, de 3 %.
- Les charges d'exploitation ont augmenté de 19 % pour s'établir à 2 196 M\$ CA <sup>2)</sup>.
- Le ratio d'exploitation s'est établi à 59,5 %, une augmentation de 2,3 points par rapport au troisième trimestre de 2017 <sup>2)</sup>.
- Les flux de trésorerie disponibles pour les neuf premiers mois de 2018 ont totalisé 1 881 M\$ CA, comparativement à 2 321 M\$ CA à la période correspondante de l'exercice précédent <sup>1)</sup>.
- Sur 27 projets d'accroissement de la capacité, 22 ont été terminés cette année.

« Notre dynamique équipe de l'Ingénierie a fait de l'excellent travail; elle a mené à bien plus de 80 % de nos projets d'expansion de l'infrastructure à un moment où la circulation était dense sur le réseau, a déclaré Jean-Jacques Ruest, président-directeur général du CN. Les investissements engagés dans les ressources en 2018 marquent une progression importante, ce qui donne à nos cheminots les outils dont ils ont besoin pour offrir le meilleur service de l'industrie à tous nos clients, maintenant et à long terme.

« Nous entrevoyons toujours d'excellentes occasions en ce qui concerne plusieurs marchandises transportées par chemin de fer et de nouveaux services de chaîne d'approvisionnement, a ajouté M. Ruest. Le reste de nos projets d'expansion devrait être terminé avant l'hiver, et comme une équipe, nous sommes motivés à exécuter notre modèle d'exploitation éprouvé pour répondre aux besoins économiques croissants de nos clients. »

#### **Perspectives financières réaffirmées pour 2018 <sup>3)</sup>**

En 2018, le CN vise encore atteindre un BPA dilué rajusté se situant entre 5,30 \$ CA et 5,45 \$ CA, par rapport au BPA dilué rajusté de 4,99 \$ CA <sup>1)</sup> en 2017, et prévoit maintenant que la croissance des TMC pour l'exercice sera d'environ 5 %.

### **Incidence du taux de change sur les résultats**

Bien que le CN déclare ses résultats en dollars CA, une part importante de ses produits et de ses charges est libellée en dollars US. La fluctuation du dollar CA par rapport au dollar US se répercute sur la conversion des produits et des charges de la Compagnie libellés en dollars US. En devise constante, le bénéfice net du CN pour le TR3 de 2018 aurait été moins élevé de 26 M\$ CA, ou 0,04 \$ CA par action après dilution <sup>1)</sup>.

### **Produits d'exploitation, volumes de trafic et charges du TR3 2018**

Pour le troisième trimestre de 2018, les produits d'exploitation se sont chiffrés à 3 688 M\$ CA, une hausse de 467 M\$ CA, ou 14 %, par rapport à la période correspondante de 2017. Une augmentation des produits d'exploitation a été enregistrée dans les groupes Produits pétroliers et chimiques (133 M\$ CA ou 25 %), Produits céréaliers et engrais (76 M\$ CA ou 15 %), Intermodal (70 M\$ CA ou 8 %), Produits forestiers (68 M\$ CA ou 15 %), Métaux et minéraux (61 M\$ CA ou 15 %), Charbon (34 M\$ CA ou 25 %), Autres produits d'exploitation (20 M\$ CA ou 10 %) et Véhicules automobiles (5 M\$ CA ou 3 %).

La hausse des produits d'exploitation s'explique surtout par une augmentation des taux du supplément carburant applicables, par des hausses des tarifs marchandises, par les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible, ainsi que par l'accroissement des volumes.

Les TMC, qui mesurent le poids et la distance relatifs des marchandises transportées par le CN, ont augmenté de 4 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les produits marchandises ferroviaires par TMC ont augmenté de 10 % comparativement à la période correspondante de l'an dernier, en raison surtout d'une augmentation des taux du supplément carburant applicables, des hausses des tarifs marchandises et des répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible.

Le nombre d'envois en wagons complets a augmenté de 3 % pendant le trimestre pour s'établir à 1 525 000.

Au TR3, les charges d'exploitation se sont établies à 2 196 M\$ CA <sup>2)</sup>, soit une hausse de 19 %, en raison principalement de la hausse des prix du carburant, des coûts plus élevés de la main-d'œuvre découlant d'une augmentation des effectifs et des coûts plus élevés liés à la formation des nouveaux employés, ainsi que de la hausse des coûts résultant de l'accroissement des volumes de trafic et de la performance en matière d'exploitation se situant en deçà des niveaux de 2017 et de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus faible.

#### **1) Mesures de calcul non conformes aux PCGR**

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. Le CN utilise également dans le présent communiqué des mesures de calcul non conformes aux PCGR qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, tels que les mesures de la performance rajustées, la devise constante et les flux de trésorerie disponibles. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, se reporter à la section d'information supplémentaire ci-jointe, Mesures de calcul non conformes aux PCGR.

Les perspectives financières relatives au BPA rajusté du CN pour l'ensemble de l'exercice <sup>3)</sup> excluent l'incidence prévue de certains éléments des produits et des charges. Toutefois, la direction ne peut pas quantifier individuellement de façon prospective l'incidence de ces éléments sur le BPA, car ces éléments, qui pourraient être importants, sont difficiles à prévoir et pourraient fluctuer considérablement. Par conséquent, le CN ne fournit pas de mesure de calcul conforme aux PCGR correspondante ni de rapprochement pour le BPA rajusté prévu dans ses perspectives financières.

#### **2) Accounting Standard Update (ASU)**

La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme ASU 2017-07: *Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost* au premier trimestre de 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. L'adoption de la norme ASU 2017-07 a eu pour effet d'augmenter le ratio d'exploitation de la Compagnie de 2,0 points de pourcentage et de 2,5 points de pourcentage, respectivement, pour les trois mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017. Consulter la Note 2, Recommandations comptables récentes, des États financiers consolidés intermédiaires non audités de 2018 du CN pour de plus amples renseignements.

### 3) Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu de la législation canadienne relative aux valeurs mobilières. De par leur caractère, les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. La Compagnie prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

#### **Principales hypothèses de 2018**

Le CN a formulé un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie et au marché au moment d'établir ses perspectives pour 2018. La Compagnie prévoit que la production industrielle nord-américaine de cette année connaîtra une augmentation se situant entre 2 % et 3 % et s'attend à ce que le nombre de mises en chantier d'unités résidentielles soit d'environ 1,25 million d'unités aux États-Unis et à ce qu'approximativement 17 millions de véhicules automobiles soient vendus aux États-Unis. Pour la campagne agricole 2017-2018, les récoltes céréalières au Canada et aux États-Unis ont été supérieures à leurs moyennes triennales respectives. La Compagnie présume que les récoltes céréalières 2018-2019 au Canada et aux États-Unis correspondront à leurs moyennes triennales respectives. Le CN présume maintenant qu'en 2018, le total des TMC augmentera d'environ 5 % (comparativement à son hypothèse de 5 % à 7 % formulée le 24 juillet 2018), par rapport à 2017. Le CN présume également que les prix continueront d'être supérieurs à l'inflation. Le CN présume que la valeur du dollar CA en devise américaine se situera entre 0,75 \$ et 0,80 \$ en 2018 et que le prix moyen du baril de pétrole brut (West Texas Intermediate) s'établira entre 60 \$ US et 70 \$ US le baril. En 2018, le CN prévoit investir environ 3,5 G\$ CA dans son programme de dépenses en immobilisations, dont 1,6 G\$ CA seront affectés à l'entretien de l'infrastructure des voies.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de la performance future et impliquent des risques connus ou non, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats réels ou la performance réelle de la Compagnie par rapport aux perspectives ou aux résultats futurs ou à la performance future implicites dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres : les impacts de la conjoncture économique et commerciale en général; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra trouver une description des principaux facteurs de risque dans la section « Rapport de gestion » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

Ce communiqué est accessible sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/resultats-financiers](http://www.cn.ca/resultats-financiers), sur le site SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

Véritable pilier de l'économie, le CN compte sur une équipe d'environ 26 000 cheminots qui transporte annuellement des marchandises d'une valeur de plus de 250 G\$ CA pour un large éventail de secteurs, tels les ressources naturelles, les produits manufacturés et les biens de consommation, sur un réseau ferroviaire de quelque 20 000 milles de parcours couvrant le Canada et le centre des États-Unis. Le CN - la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales ferroviaires actives - dessert les villes et ports de Vancouver et Prince Rupert, en Colombie-Britannique, Montréal, Halifax, La Nouvelle-Orléans, et Mobile, en Alabama, ainsi que les régions métropolitaines de Toronto, Edmonton, Winnipeg, Calgary, Chicago, Memphis, Detroit, Duluth-Superior, au Minnesota et au Wisconsin, et Jackson, au Mississippi. Il a en outre des liaisons avec toutes les régions de l'Amérique du Nord. Pour de plus amples renseignements sur le CN, visitez le site Web de la Compagnie à l'adresse [www.cn.ca](http://www.cn.ca).

- 30 -

Sources :

Médias

Jonathan Abecassis  
Directeur  
Relations avec les médias  
514 399-7956

Investisseurs

Paul Butcher  
Vice-président  
Relations avec les investisseurs  
514 399-0052

## Quelques statistiques ferroviaires – non auditées

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
<b>Mesures financières</b>				
<b>Indicateurs de performance financière clés <sup>1)</sup></b>				
Total des produits d'exploitation (en millions de dollars)	3 688	3 221	10 513	9 756
Produits marchandises ferroviaires (en millions de dollars)	3 463	3 016	9 947	9 202
Bénéfice d'exploitation (en millions de dollars) <sup>2)</sup>	1 492	1 379	4 041	4 018
Bénéfice net (en millions de dollars)	1 134	958	3 185	2 873
Bénéfice net rajusté (en millions de dollars) <sup>3)</sup>	1 102	989	2 963	2 881
Bénéfice par action dilué (en dollars)	1,54	1,27	4,31	3,78
Bénéfice par action dilué rajusté (en dollars) <sup>3)</sup>	1,50	1,31	4,01	3,79
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) <sup>3)</sup>	585	662	1 881	2 321
Acquisitions brutes d'immobilisations (en millions de dollars)	1 002	724	2 267	1 795
Rachats d'actions (en millions de dollars)	521	532	1 537	1 544
Dividendes par action (en dollars)	0,4550	0,4125	1,3650	1,2375
<b>Situation financière <sup>1)</sup></b>				
Actif total (en millions de dollars)	40 209	37 104	40 209	37 104
Passif total (en millions de dollars)	22 603	22 019	22 603	22 019
Avoir des actionnaires (en millions de dollars)	17 606	15 085	17 606	15 085
<b>Ratio financier</b>				
Ratio d'exploitation (%) <sup>2)</sup>	59,5	57,2	61,6	58,8
<b>Mesures d'exploitation <sup>4)</sup></b>				
<b>Statistiques d'exploitation</b>				
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions)	123 042	118 171	359 622	351 601
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)	61 642	59 056	181 848	177 621
Wagons complets (en milliers)	1 525	1 484	4 439	4 276
Milles de parcours (Canada et États-Unis)	19 500	19 500	19 500	19 500
Effectif (à la fin de la période)	26 143	23 428	26 143	23 428
Effectif (moyenne de la période)	25 905	23 183	25 216	22 812
<b>Mesures d'exploitation clés</b>				
Produits marchandises ferroviaires par TMC (en cents)	5,62	5,11	5,47	5,18
Produits marchandises ferroviaires par wagon complet (en dollars)	2 271	2 032	2 241	2 152
TMB par effectif moyen (en milliers)	4 750	5 097	14 262	15 413
Charges d'exploitation par TMB (en cents) <sup>2)</sup>	1,78	1,56	1,80	1,63
Charges de main-d'œuvre et d'avantages sociaux par TMB (en cents) <sup>2)</sup>	0,57	0,51	0,58	0,53
Carburant diesel consommé (en millions de gallons US)	113,4	107,1	339,9	329,2
Prix moyen du carburant (en dollars par gallon US)	3,42	2,56	3,32	2,66
TMB par gallon US de carburant consommé	1 085	1 103	1 058	1 068
Temps de séjour dans les triages (en heures)	16,9	16,0	18,4	15,4
Vitesse des trains (milles par heure)	22,5	25,6	22,4	25,8
<b>Indicateurs de sécurité <sup>5)</sup></b>				
Taux de fréquence des blessures (par 200 000 heures-personnes)	1,60	1,72	1,78	1,72
Taux d'accidents (par million de trains-milles)	1,90	2,03	2,18	1,72

1) Sauf indication contraire, ces montants sont exprimés en dollars CA et dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis.

2) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme Accounting Standards Update (ASU) 2017-07: Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost au premier trimestre de 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. Consulter la Note 2, Recommandations comptables récentes, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de 2018 du CN pour de plus amples renseignements.

3) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.

4) Les statistiques d'exploitation, les mesures d'exploitation clés et les indicateurs de sécurité sont non auditées et sont établis à partir des données estimées alors connues, et ils peuvent être modifiés lorsque de l'information plus complète devient disponible. Les définitions de ces indicateurs sont données sur le site Web du CN, à l'adresse [www.cn.ca/glossaire](http://www.cn.ca/glossaire).

5) Selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA).

## Renseignements complémentaires – non audités

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2018	2017	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante fav. (défav.) <sup>1)</sup>	2018	2017	Variation en % fav. (défav.)	Variation en %, en devise constante fav. (défav.) <sup>1)</sup>
<b>Produits d'exploitation (en millions de dollars)<sup>2)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	665	532	25 %	21 %	1 845	1 665	11 %	12 %
Métaux et minéraux	457	396	15 %	12 %	1 292	1 146	13 %	14 %
Produits forestiers	508	440	15 %	12 %	1 420	1 351	5 %	6 %
Charbon	169	135	25 %	22 %	486	390	25 %	26 %
Produits céréaliers et engrais	568	492	15 %	13 %	1 698	1 629	4 %	5 %
Intermodal	897	827	8 %	7 %	2 574	2 384	8 %	9 %
Véhicules automobiles	199	194	3 %	(1 %)	632	637	(1 %)	— %
<i>Total – Produits marchandises ferroviaires</i>	<b>3 463</b>	<b>3 016</b>	<b>15 %</b>	<b>12 %</b>	<b>9 947</b>	<b>9 202</b>	<b>8 %</b>	<b>9 %</b>
<i>Autres produits d'exploitation</i>	<b>225</b>	<b>205</b>	<b>10 %</b>	<b>6 %</b>	<b>566</b>	<b>554</b>	<b>2 %</b>	<b>3 %</b>
<i>Total – Produits d'exploitation</i>	<b>3 688</b>	<b>3 221</b>	<b>14 %</b>	<b>12 %</b>	<b>10 513</b>	<b>9 756</b>	<b>8 %</b>	<b>9 %</b>
<b>Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)<sup>3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	12 437	10 823	15 %	15 %	34 609	33 678	3 %	3 %
Métaux et minéraux	7 442	7 775	(4 %)	(4 %)	21 924	21 105	4 %	4 %
Produits forestiers	7 920	7 613	4 %	4 %	22 803	23 092	(1 %)	(1 %)
Charbon	4 474	3 716	20 %	20 %	12 916	10 673	21 %	21 %
Produits céréaliers et engrais	13 481	12 631	7 %	7 %	41 671	41 533	— %	— %
Intermodal	14 982	15 416	(3 %)	(3 %)	44 883	44 229	1 %	1 %
Véhicules automobiles	906	1 082	(16 %)	(16 %)	3 042	3 311	(8 %)	(8 %)
<i>Total – TMC</i>	<b>61 642</b>	<b>59 056</b>	<b>4 %</b>	<b>4 %</b>	<b>181 848</b>	<b>177 621</b>	<b>2 %</b>	<b>2 %</b>
<b>Produits marchandises ferroviaires/TMC (en cents)<sup>2) 3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	5,35	4,92	9 %	5 %	5,33	4,94	8 %	9 %
Métaux et minéraux	6,14	5,09	21 %	17 %	5,89	5,43	8 %	10 %
Produits forestiers	6,41	5,78	11 %	8 %	6,23	5,85	6 %	8 %
Charbon	3,78	3,63	4 %	2 %	3,76	3,65	3 %	4 %
Produits céréaliers et engrais	4,21	3,90	8 %	6 %	4,07	3,92	4 %	5 %
Intermodal	5,99	5,36	12 %	10 %	5,73	5,39	6 %	7 %
Véhicules automobiles	21,96	17,93	22 %	19 %	20,78	19,24	8 %	9 %
<i>Total – Produits marchandises ferroviaires/TMC</i>	<b>5,62</b>	<b>5,11</b>	<b>10 %</b>	<b>7 %</b>	<b>5,47</b>	<b>5,18</b>	<b>6 %</b>	<b>7 %</b>
<b>Wagons complets (en milliers)<sup>3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	161	154	5 %	5 %	469	460	2 %	2 %
Métaux et minéraux	268	261	3 %	3 %	775	738	5 %	5 %
Produits forestiers	108	107	1 %	1 %	317	322	(2 %)	(2 %)
Charbon	86	83	4 %	4 %	252	227	11 %	11 %
Produits céréaliers et engrais	156	145	8 %	8 %	463	458	1 %	1 %
Intermodal	685	671	2 %	2 %	1 966	1 867	5 %	5 %
Véhicules automobiles	61	63	(3 %)	(3 %)	197	204	(3 %)	(3 %)
<i>Total – Wagons complets</i>	<b>1 525</b>	<b>1 484</b>	<b>3 %</b>	<b>3 %</b>	<b>4 439</b>	<b>4 276</b>	<b>4 %</b>	<b>4 %</b>
<b>Produits marchandises ferroviaires/wagon complet (en dollars)<sup>2) 3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	4 130	3 455	20 %	16 %	3 934	3 620	9 %	10 %
Métaux et minéraux	1 705	1 517	12 %	9 %	1 667	1 553	7 %	9 %
Produits forestiers	4 704	4 112	14 %	11 %	4 479	4 196	7 %	8 %
Charbon	1 965	1 627	21 %	18 %	1 929	1 718	12 %	13 %
Produits céréaliers et engrais	3 641	3 393	7 %	5 %	3 667	3 557	3 %	4 %
Intermodal	1 309	1 232	6 %	5 %	1 309	1 277	3 %	3 %
Véhicules automobiles	3 262	3 079	6 %	3 %	3 208	3 123	3 %	4 %
<i>Total – Produits marchandises ferroviaires/wagon complet</i>	<b>2 271</b>	<b>2 032</b>	<b>12 %</b>	<b>9 %</b>	<b>2 241</b>	<b>2 152</b>	<b>4 %</b>	<b>5 %</b>

1) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée Mesures de calcul non conformes aux PCGR pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

2) Ces montants sont exprimés en dollars CA.

3) Les statistiques d'exploitation et les mesures d'exploitation clés connexes sont non auditées et sont établies à partir des données estimées alors connues, et elles peuvent être modifiées lorsque de l'information plus complète devient disponible.

## Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et, selon le contexte, ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars CA.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

## Mesures de la performance rajustées

La direction est d'avis que le bénéfice net rajusté et le bénéfice par action rajusté sont des mesures utiles de calcul de la performance qui peuvent faciliter les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent des éléments qui ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. La direction utilise ces mesures, qui excluent certains éléments des produits et des charges de ses résultats dont la direction estime qu'ils ne sont pas représentatifs des activités d'exploitation sous-jacentes du CN, afin d'établir des objectifs de performance et comme outil pour mesurer la performance du CN. Toutefois, l'exclusion d'éléments dans le bénéfice net rajusté et le bénéfice par action rajusté ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement non récurrents. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 102 M\$, ou 1,50 \$ par action après dilution, et à 2 963 M\$, ou 4,01 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois terminés le 30 septembre 2018 excluent un gain de 36 M\$, ou 32 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution) sur la cession d'immobilisations situées à Montréal, au Québec (les « embranchements Doney et Saint-François »). Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2018 excluent un gain de 36 M\$, ou 32 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution) sur la cession des embranchements Doney et Saint-François au troisième trimestre, un gain de 184 M\$, ou 156 M\$ après impôts (0,21 \$ par action après dilution), découlant du transfert du contrat de location-acquisition des installations affectées aux services ferroviaires voyageurs à Montréal, au Québec, de la Compagnie et des intérêts qu'elle détient dans des ententes d'exploitation ferroviaire connexes (le « bail ferroviaire de la gare Centrale »), ainsi qu'un gain de 39 M\$, ou 34 M\$ après impôts (0,05 \$ par action après dilution), sur la cession d'un terrain situé à Calgary, en Alberta, à l'exclusion de la voie et du chemin de roulement (la « voie industrielle de Calgary ») les deux au deuxième trimestre.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2017, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 989 M\$, ou 1,31 \$ par action après dilution, et à 2 881 M\$, ou 3,79 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017 excluent une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 31 M\$ (0,04 \$ par action après dilution) découlant de l'augmentation d'un taux d'impôt étatique sur les sociétés. Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2017 excluent une charge nette d'impôts reportés sur les bénéfices de 8 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) composée d'une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 31 M\$ (0,04 \$ par action après dilution) au troisième trimestre, découlant de l'augmentation d'un taux d'impôt étatique sur les sociétés, ainsi que des recouvrements d'impôts reportés sur les bénéfices de 18 M\$ (0,02 \$ par action après dilution) au deuxième trimestre et de 5 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) au premier trimestre, ces deux recouvrements découlant de la réduction des taux d'impôt provinciaux sur les sociétés.



## Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017, et des mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice net tel que déclaré	1 134 \$	958 \$	3 185 \$	2 873 \$
<i>Rajustements :</i>				
Autres produits	(36)	—	(259)	—
Charge d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	4	31	37	8
<b>Bénéfice net rajusté</b>	<b>1 102 \$</b>	<b>989 \$</b>	<b>2 963 \$</b>	<b>2 881 \$</b>
Bénéfice de base par action tel que déclaré	1,55 \$	1,28 \$	4,32 \$	3,80 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	(0,04)	0,04	(0,30)	0,01
<b>Bénéfice de base par action rajusté</b>	<b>1,51 \$</b>	<b>1,32 \$</b>	<b>4,02 \$</b>	<b>3,81 \$</b>
Bénéfice dilué par action tel que déclaré	1,54 \$	1,27 \$	4,31 \$	3,78 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	(0,04)	0,04	(0,30)	0,01
<b>Bénéfice dilué par action rajusté</b>	<b>1,50 \$</b>	<b>1,31 \$</b>	<b>4,01 \$</b>	<b>3,79 \$</b>

1) L'incidence fiscale des rajustements sur les Autres produits reflète les taux d'imposition du ressort territorial concerné ainsi que la nature de l'élément aux fins de l'impôt.

## Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Les taux de change moyens se sont établis à 1,31 \$ et à 1,29 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, et à 1,25 \$ et à 1,31 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2017.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018 aurait été moins élevés de 26 M\$ (0,04 \$ par action après dilution) et plus élevé de 28 M\$ (0,04 \$ par action après dilution), respectivement.

## Flux de trésorerie disponibles

La direction estime que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence des principales acquisitions, s'il y a lieu. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

## Mesures de calcul non conformes aux PCGR – non auditées

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, tels que déclarés dans les flux de trésorerie disponibles pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 564 \$	1 406 \$	4 001 \$	4 167 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(979)	(744)	(2 120)	(1 846)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>585 \$</b>	<b>662 \$</b>	<b>1 881 \$</b>	<b>2 321 \$</b>

## Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net et des mesures rajustées indiquées ci-dessous, qui ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple :

En millions, à moins d'indication contraire	Au 30 septembre et pour les douze mois terminés le 30 septembre	2018	2017
Capitaux empruntés		11 894 \$	10 414 \$
Rajustements :			
Valeur actuelle des engagements en vertu de contrats de location-exploitation <sup>1)</sup>		495	480
Régimes de retraite en déficit		458	436
<b>Capitaux empruntés rajustés <sup>2)</sup></b>		<b>12 847 \$</b>	<b>11 330 \$</b>
Bénéfice net		5 796 \$	3 891 \$
Intérêts débiteurs		484	487
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices		(422)	1 373
Amortissement		1 299	1 275
<b>BAIIA</b>		<b>7 157</b>	<b>7 026</b>
Rajustements :			
Autres produits		(287)	(99)
Autres éléments du produit net des prestations		(305)	(301)
Charge au titre des contrats de location-exploitation		200	196
<b>BAIIA rajusté <sup>2)</sup></b>		<b>6 765 \$</b>	<b>6 822 \$</b>
<b>Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple (fois)</b>		<b>1,90</b>	<b>1,66</b>

1) Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation ont été actualisés à l'aide du taux d'intérêt implicite de la Compagnie pour chaque période présentée.

2) Au premier trimestre de 2018, la Compagnie a redéfini les capitaux empruntés rajustés afin d'inclure les régimes de retraite en déficit et le BAIIA rajusté afin d'exclure les autres éléments du produit net des prestations et la charge au titre des contrats de location-exploitation afin de mieux harmoniser la définition du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple utilisée par la Compagnie avec des mesures semblables utilisées par des agences de notation. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la définition courante.

## États consolidés des résultats – non audités

<i>En millions, sauf les données relatives au bénéfice par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
<b>Produits d'exploitation (Note 3)</b>	<b>3 688 \$</b>	<b>3 221 \$</b>	<b>10 513 \$</b>	<b>9 756 \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Main-d'œuvre et avantages sociaux <sup>1)</sup>	707	605	2 069	1 871
Services acquis et matières	485	424	1 444	1 296
Carburant	437	312	1 266	983
Amortissement	330	316	983	965
Location de matériel	127	107	352	311
Risques divers et autres	110	78	358	312
<b>Total – Charges d'exploitation <sup>1)</sup></b>	<b>2 196</b>	<b>1 842</b>	<b>6 472</b>	<b>5 738</b>
<b>Bénéfice d'exploitation <sup>1)</sup></b>	<b>1 492</b>	<b>1 379</b>	<b>4 041</b>	<b>4 018</b>
Intérêts débiteurs	(121)	(119)	(367)	(364)
Autres éléments du produit net des prestations (Note 8) <sup>1)</sup>	76	80	229	239
Autres produits (Note 4)	48	5	283	8
<b>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 495</b>	<b>1 345</b>	<b>4 186</b>	<b>3 901</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices (Note 5)	(361)	(387)	(1 001)	(1 028)
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 134 \$</b>	<b>958 \$</b>	<b>3 185 \$</b>	<b>2 873 \$</b>
<b>Bénéfice par action (Note 6)</b>				
De base	1,55 \$	1,28 \$	4,32 \$	3,80 \$
Dilué	1,54 \$	1,27 \$	4,31 \$	3,78 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions (Note 6)</b>				
En circulation	732,7	751,1	736,6	756,1
Dilué	736,2	755,0	739,8	759,7
<b>Dividendes déclarés par action</b>	<b>0,4550 \$</b>	<b>0,4125 \$</b>	<b>1,3650 \$</b>	<b>1,2375 \$</b>

1) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme Accounting Standards Update (ASU) 2017-07: Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost au premier trimestre de 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. Voir la Note 2, Recommandations comptables récentes, pour de plus amples renseignements.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

## États consolidés du bénéfice global – non audités

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 134 \$</b>	<b>958 \$</b>	<b>3 185 \$</b>	<b>2 873 \$</b>
<b>Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 10)</b>				
Gain (perte) net(te) sur la conversion des devises	(87)	(102)	110	(191)
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 8)	50	46	151	137
<b>Autre bénéfice (perte) global(e) avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>(37)</b>	<b>(56)</b>	<b>261</b>	<b>(54)</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices	(30)	(50)	(11)	(110)
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>(67)</b>	<b>(106)</b>	<b>250</b>	<b>(164)</b>
<b>Bénéfice global</b>	<b>1 067 \$</b>	<b>852 \$</b>	<b>3 435 \$</b>	<b>2 709 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

## Bilans consolidés – non audités

<i>En millions</i>	30 septembre 2018	31 décembre 2017
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents	317 \$	70 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions (Note 7)	492	483
Débiteurs	1 127	984
Matières et fournitures	563	424
Autres actifs à court terme	262	229
<i>Total – Actif à court terme</i>	2 761	2 190
Immobilisations	35 880	34 189
Actif relatif aux régimes de retraite	1 304	994
Actif incorporel et autres actifs	264	256
<b>Total – Actif</b>	<b>40 209 \$</b>	<b>37 629 \$</b>
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et autres	1 996 \$	1 903 \$
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	1 823	2 080
<i>Total – Passif à court terme</i>	3 819	3 983
Impôts reportés	7 457	6 953
Autres passifs et crédits reportés	556	590
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	700	699
Dette à long terme	10 071	8 748
<b>Avoir des actionnaires</b>		
Actions ordinaires	3 856	3 780
Actions ordinaires dans les Fiducies d'actions (Note 7)	(137)	(168)
Surplus d'apport	114	242
Autre perte globale cumulée (Note 10)	(2 534)	(2 784)
Bénéfices non répartis	16 307	15 586
<i>Total – Avoir des actionnaires</i>	17 606	16 656
<b>Total – Passif et avoir des actionnaires</b>	<b>40 209 \$</b>	<b>37 629 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

## États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non audités

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 31 décembre 2017	742,6	2,0	3 780 \$	(168) \$	242 \$	(2 784) \$	15 586 \$	16 656 \$
Bénéfice net							3 185	3 185
Options d'achat d'actions levées	1,4		88		(12)			76
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres			65		(129)			(64)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					44		(2)	42
Rachat d'actions ordinaires (Note 7)	(14,9)		(77)				(1 460)	(1 537)
Règlements en actions par les Fiducies d'actions (Note 7)	0,4	(0,4)		31	(31)			—
Autre bénéfice global (Note 10)						250		250
Dividendes							(1 002)	(1 002)
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>729,5</b>	<b>1,6</b>	<b>3 856 \$</b>	<b>(137) \$</b>	<b>114 \$</b>	<b>(2 534) \$</b>	<b>16 307 \$</b>	<b>17 606 \$</b>

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires	Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions						
Solde au 31 décembre 2016	762,0	1,8	3 730 \$	(137) \$	364 \$	(2 358) \$	13 242 \$	14 841 \$
Bénéfice net							2 873	2 873
Options d'achat d'actions levées	0,8		45		(7)			38
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres			80		(157)			(77)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					52		(2)	50
Rachat d'actions ordinaires (Note 7)	(15,9)		(79)				(1 465)	(1 544)
Règlements en actions par les Fiducies d'actions (Note 7)	0,3	(0,3)		24	(24)			—
Autre perte globale (Note 10)						(164)		(164)
Dividendes							(932)	(932)
<b>Solde au 30 septembre 2017</b>	<b>747,2</b>	<b>1,5</b>	<b>3 776 \$</b>	<b>(113) \$</b>	<b>228 \$</b>	<b>(2 522) \$</b>	<b>13 716 \$</b>	<b>15 085 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

## États consolidés des flux de trésorerie – non audités

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
<b>Activités d'exploitation</b>				
Bénéfice net	1 134 \$	958 \$	3 185 \$	2 873 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement	330	316	983	965
Impôts reportés	172	129	401	408
Gain sur la cession d'immobilisations (Note 4)	(36)	—	(259)	—
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs	(57)	(91)	(117)	(128)
Matières et fournitures	(4)	26	(133)	(68)
Créditeurs et autres	(30)	59	(15)	300
Autres actifs à court terme	58	48	51	(19)
Régimes de retraite et autres, nets	(3)	(39)	(95)	(164)
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1 564</b>	<b>1 406</b>	<b>4 001</b>	<b>4 167</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations	(1 002)	(724)	(2 267)	(1 795)
Cession d'immobilisations (Note 4)	40	—	194	—
Autres, nets	(17)	(20)	(47)	(51)
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement</b>	<b>(979)</b>	<b>(744)</b>	<b>(2 120)</b>	<b>(1 846)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Émission de dette (Note 7)	1 137	493	2 423	493
Remboursement de dette	(991)	(25)	(2 022)	(64)
Variation nette du papier commercial (Note 7)	21	(260)	447	(283)
Règlement des contrats de change à terme sur la dette à long terme	31	(34)	38	(30)
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions	17	12	76	38
Impôts retenus versés sur le règlement net d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 9)	(3)	(3)	(49)	(55)
Rachat d'actions ordinaires (Note 7)	(521)	(539)	(1 521)	(1 543)
Achat d'actions ordinaires pour le règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	(3)	(2)	(15)	(22)
Dividendes versés	(332)	(309)	(1 002)	(932)
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement</b>	<b>(644)</b>	<b>(667)</b>	<b>(1 625)</b>	<b>(2 398)</b>
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions libellés en dollars US	(11)	4	—	(4)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions</b>	<b>(70)</b>	<b>(1)</b>	<b>256</b>	<b>(81)</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	879	592	553	672
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période</b>	<b>809 \$</b>	<b>591 \$</b>	<b>809 \$</b>	<b>591 \$</b>
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	317 \$	109 \$	317 \$	109 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	492	482	492	482
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période</b>	<b>809 \$</b>	<b>591 \$</b>	<b>809 \$</b>	<b>591 \$</b>
<b>Information supplémentaire sur les flux de trésorerie</b>				
Intérêts versés	(164) \$	(129) \$	(399) \$	(373) \$
Impôts sur les bénéfices versés	(215) \$	(165) \$	(669) \$	(498) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés non audités.

## 1 – Mode de présentation

Dans les présentes notes, la « Compagnie » ou « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et, selon le contexte, ses filiales en propriété exclusive.

Les États financiers consolidés intermédiaires non audités ci-joints, exprimés en dollars CA, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis pour les états financiers intermédiaires. Par conséquent, ils ne contiennent pas toute l'information exigée selon les PCGR pour les états financiers complets. De l'avis de la direction, tous les rajustements (constitués de montants courus normaux récurrents) jugés nécessaires pour une présentation fidèle ont été inclus. Les résultats d'exploitation intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être prévus pour l'ensemble de l'exercice.

Ces États financiers consolidés intermédiaires non audités ont été préparés selon des conventions comptables conformes à celles qui ont été utilisées pour dresser les États financiers consolidés annuels de 2017 du CN, à l'exception des éléments présentés à la *Note 2, Recommandations comptables récentes*, et devraient être lus conjointement avec ces états financiers et les Notes afférentes.

## 2 – Recommandations comptables récentes

Au cours des neuf premiers mois de 2018, la Compagnie a adopté les récentes mises à jour *Accounting Standards Updates* (ASU) ci-dessous qui ont été publiées par la *Financial Accounting Standards Board* (FASB) :

Norme	Description	Incidence
<b>ASU 2017-07, Compensation – Retirement Benefits (Topic 715): Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost</b>	<p>Cette norme exige que les employeurs qui offrent des régimes de retraite à prestations déterminées et (ou) d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite présentent l'élément Coût des prestations au titre des services rendus au même poste ou aux mêmes postes que les autres charges de rémunération. Dans les états des résultats, les autres composantes du coût net des prestations au titre des régimes doivent être présentées séparément de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus et ne pas être intégrées au total partiel du bénéfice d'exploitation. Selon la nouvelle norme, seul l'élément Coût des prestations au titre des services rendus peut faire l'objet d'une comptabilisation à l'actif.</p> <p>La norme doit être appliquée de façon rétrospective en ce qui concerne la présentation de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus et des autres éléments du coût net des prestations dans les états des résultats, et de façon prospective pour la comptabilisation à l'actif de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus du coût net des prestations.</p>	<p>La Compagnie a adopté cette norme au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par conséquent, les composantes des coûts des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite autres que les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période ne figurent plus dans le Bénéfice d'exploitation et font l'objet d'une rubrique distincte intitulée Autres éléments du produit net des prestations dans les États consolidés des résultats de la Compagnie.</p> <p>En raison de l'entrée en vigueur de cette norme, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, le bénéfice d'exploitation a diminué respectivement de 76 M\$ et de 229 M\$ (80 M\$ et 239 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2017, respectivement), et une augmentation correspondante a figuré à la nouvelle rubrique sous Bénéfice d'exploitation sans que cela ait d'incidence sur le bénéfice net.</p> <p>La nouvelle norme autorisant la comptabilisation à l'actif de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus seulement n'a pas eu d'incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.</p>

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Norme	Description	Incidence
<b>ASU 2016-01</b> <b>Financial</b> <b>Instruments –</b> <b>Overall</b> <b>(Subtopic</b> <b>825-10):</b> <b>Recognition</b> <b>and</b> <b>Measurement</b> <b>of Financial</b> <b>Assets and</b> <b>Financial</b> <b>Liabilities</b>	<p>Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation des instruments financiers et l'information à fournir.</p> <p>En vertu de la norme, les placements en titres de capitaux propres, sauf ceux qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation ou ceux qui entraînent la consolidation de l'entité détenue, doivent être évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du bénéfice net. Cependant, lorsque la juste valeur ne peut pas être facilement déterminée, une entité peut évaluer les placements en titres de capitaux propres au coût moins la dépréciation, s'il y a lieu, plus ou moins les changements résultant des variations observables des cours lors de transactions normales visant des placements identiques ou similaires du même émetteur.</p> <p>L'application de la norme doit se faire de façon prospective au moyen d'un ajustement de l'effet cumulatif au bilan au début de l'année de l'adoption.</p>	<p>La Compagnie a adopté cette norme de façon prospective au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En raison de l'application de cette norme, la Compagnie a décidé d'évaluer tous les placements en titres de capitaux propres existants dont la juste valeur ne peut être facilement déterminée au coût moins la dépréciation, s'il y a lieu, plus ou moins les changements résultant des variations observables des cours lors de transactions normales visant des placements identiques ou similaires du même émetteur.</p> <p>L'adoption de cette norme n'a pas eu une incidence importante sur les États financiers consolidés de la Compagnie.</p>
<b>ASU 2014-09,</b> <b>Revenue from</b> <b>Contracts with</b> <b>Customers and</b> <b>related</b> <b>amendments</b> <b>(Topic 606)</b>	<p>Cette norme exige que l'entité comptabilise les produits lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service promis est fourni au client pour un montant qui reflète le montant de contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services.</p> <p>Des informations supplémentaires doivent être fournies afin d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la nature, le montant, la date de comptabilisation et le niveau d'incertitude lié aux produits et aux flux de trésorerie découlant de contrats que l'entité détient.</p> <p>La norme permet le recours à la méthode de transition soit rétrospective, soit rétrospective modifiée.</p>	<p>La Compagnie a adopté cette norme au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en recourant à la méthode de transition rétrospective modifiée appliquée à tous ses contrats qui n'étaient pas terminés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les États financiers consolidés de la Compagnie, autres que les nouvelles obligations de divulgation.</p> <p>Voir la <i>Note 3, Produits d'exploitation</i> pour de plus amples renseignements.</p>

Les récentes mises à jour ASU ci-dessous, qui ont été publiées par le FASB, ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 30 septembre 2018 et n'ont pas été adoptées par la Compagnie :

Norme <sup>1)</sup>	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur <sup>2)</sup>
<b>ASU 2018-02,</b> <b>Income</b> <b>Statement –</b> <b>Reporting</b> <b>Comprehensive</b> <b>Income (Topic</b> <b>220):</b> <b>Reclassification</b> <b>of Certain Tax</b> <b>Effects from</b> <b>Accumulated</b> <b>Other</b> <b>Comprehensive</b> <b>Income</b>	<p>Cette norme permet aux entités de reclasser les effets d'impôt bloqué résultant de la <i>Tax Cuts and Jobs Act</i> (« la réforme fiscale américaine ») des autres éléments du bénéfice global aux bénéficiaires non répartis.</p> <p>La norme exige aussi que certaines informations soient fournies sur les effets d'impôt bloqué, ainsi qu'une description des méthodes comptables appliquées pour exclure ces effets des autres éléments du bénéfice global.</p> <p>L'application de la norme peut se faire de façon prospective, c'est-à-dire au début de la période d'adoption, ou de façon rétroactive pour chaque période (ou périodes) durant laquelle l'effet de la modification du taux fédéral d'impôt sur les sociétés aux États-Unis en raison de la réforme fiscale américaine est constaté.</p>	<p>La Compagnie évalue actuellement la nouvelle norme et n'a pas encore déterminé si elle reclassera les montants bloqués, ni la méthode de transition qu'elle appliquera si elle choisit de procéder au reclassement.</p> <p>L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur les États financiers consolidés et les informations connexes de la Compagnie.</p>	<p>Le 15 décembre 2018. L'adoption anticipée est permise.</p>



Norme <sup>1)</sup>	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur <sup>2)</sup>
<b>ASU 2016-02, Leases and related amendments (Topic 842)</b>	<p>Cette norme exige que les preneurs constatent un actif au titre de droits d'utilisation et un passif lié aux contrats de location dans le bilan pour toutes les locations de plus de douze mois. En vertu de la nouvelle norme, le modèle de comptabilisation par le bailleur demeure essentiellement inchangé.</p> <p>De plus, la nouvelle norme exige la divulgation de données quantitatives et qualitatives supplémentaires.</p> <p>La norme doit être appliquée au moyen de la méthode rétrospective modifiée. Les entités peuvent choisir d'appliquer la norme pour chaque période antérieure présentée avec un ajustement de l'effet cumulatif aux bénéfices non répartis comptabilisés au début de la première période présentée, ou de l'appliquer avec un ajustement de l'effet cumulatif aux bénéfices non répartis comptabilisés au début de la période d'adoption.</p>	<p>La Compagnie s'attend à ce que la norme ait une incidence considérable sur ses Bilans consolidés en raison de la comptabilisation des nouveaux actifs au titre de droits d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location classés actuellement comme contrats de location-exploitation d'une durée de plus de douze mois. La Compagnie a commencé à assembler les données nécessaires pour calculer l'incidence de la transition.</p> <p>La Compagnie met en place un nouveau système de gestion des contrats de location et apporte les changements nécessaires aux processus et aux contrôles internes afin de satisfaire aux obligations d'information et de divulgation.</p> <p>La Compagnie adoptera les exigences de la norme ASU le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en appliquant la méthode rétrospective modifiée avec un ajustement de l'effet cumulatif aux bénéfices non répartis comptabilisés le 1<sup>er</sup> janvier 2019.</p>	Le 15 décembre 2018. L'adoption anticipée est permise.

1) D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées lors de périodes commençant le ou après le 30 septembre 2018 ont été évaluées par la Compagnie et n'auront pas une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

2) En vigueur pour les périodes annuelles et intermédiaires débutant après la date indiquée.

### 3 – Produits d'exploitation

#### Nature des services

Les produits d'exploitation de la Compagnie sont composés de produits marchandises ferroviaires et d'autres produits d'exploitation. Les produits marchandises ferroviaires comprennent les produits provenant du transport des marchandises par train et proviennent des sept groupes marchandises suivants :

- Produits pétroliers et chimiques, ce qui comprend les produits chimiques et les matières plastiques, les produits pétroliers raffinés, le pétrole brut et les condensats, et le soufre;
- Métaux et minéraux, ce qui comprend les matériaux du secteur de l'énergie, les métaux, les minéraux et le minerai de fer;
- Produits forestiers, ce qui comprend le bois d'œuvre, les pâtes, le papier et les panneaux;
- Charbon, ce qui comprend le charbon et le coke de pétrole;
- Produits céréaliers et engrais, ce qui comprend les céréales réglementées canadiennes, les céréales commerciales canadiennes, les céréales américaines, la potasse et les autres engrais;
- Intermodal, ce qui comprend les services de transport ferroviaire et routier pour le trafic nord-américain et international; et
- Véhicules automobiles, ce qui comprend les véhicules assemblés et les pièces d'automobiles.

Les produits marchandises ferroviaires comprennent également les produits tirés des services optionnels qui dépassent le transport de base des marchandises, dont l'utilisation des actifs, les manœuvres, l'entreposage et d'autres services.

Les Autres produits d'exploitation proviennent des services logistiques non ferroviaires qui soutiennent l'activité ferroviaire de la Compagnie, dont les services de navires et de quais, le transbordement et la distribution, la logistique automobile, l'expédition transitaire et la gestion des transports.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

Le tableau suivant présente de l'information ventilée concernant les produits d'exploitation :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre 2018		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2018	
	2018	2017	2018	2017
<b>Produits marchandises ferroviaires</b>				
Produits pétroliers et chimiques	665 \$	532 \$	1 845 \$	1 665 \$
Métaux et minéraux	457	396	1 292	1 146
Produits forestiers	508	440	1 420	1 351
Charbon	169	135	486	390
Produits céréaliers et engrais	568	492	1 698	1 629
Intermodal	897	827	2 574	2 384
Véhicules automobiles	199	194	632	637
<i>Total – Produits marchandises ferroviaires</i>	<b>3 463 \$</b>	<b>3 016 \$</b>	<b>9 947 \$</b>	<b>9 202 \$</b>
Autres produits d'exploitation	225	205	566	554
<i>Total – Produits d'exploitation</i> <sup>1)</sup>	<b>3 688 \$</b>	<b>3 221 \$</b>	<b>10 513 \$</b>	<b>9 756 \$</b>
<b>Produits d'exploitation par zone géographique</b>				
Canada	2 442 \$	2 165 \$	7 039 \$	6 574 \$
États-Unis	1 246	1 056	3 474	3 182
<i>Total – Produits d'exploitation</i> <sup>1)</sup>	<b>3 688 \$</b>	<b>3 221 \$</b>	<b>10 513 \$</b>	<b>9 756 \$</b>

1) Au 30 septembre 2018, la Compagnie avait des obligations de prestation restantes de 76 M\$ liées aux marchandises en transit, pour lesquelles les produits d'exploitation devraient être constatés à la prochaine période.

### Comptabilisation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont comptabilisés lorsque le contrôle des services promis est transféré au client selon le montant de la contrepartie que la Compagnie s'attend à recevoir pour ces services.

La Compagnie comptabilise les contrats conclus avec des clients lorsqu'elle a l'approbation et l'engagement des deux parties, que les droits de chaque partie ont été établis, que les conditions de paiement ont été définies, que le contrat a une substance commerciale et que le recouvrement de la contrepartie est probable. Pour les contrats qui impliquent plusieurs obligations de prestation, la Compagnie répartit le prix de transaction entre les obligations de prestation prévues au contrat en proportion des prix de vente spécifiques, et comptabilise les produits d'exploitation lorsque les obligations de prestation prévues au contrat sont remplies, ou à mesure qu'elles le sont.

Les produits d'exploitation sont présentés déduction faite des taxes perçues des clients et remises aux autorités gouvernementales.

### Produits marchandises ferroviaires

Les services de transport ferroviaire de marchandises sont structurés selon des tarifs accessibles au public ou des ententes propres aux clients, lesquels précisent le prix et les conditions des services de transport ferroviaire de marchandises offerts par la Compagnie. Aux fins de la comptabilisation des produits d'exploitation, un contrat pour le transport de marchandises par train existe lorsqu'un client envoie des instructions d'expédition et que celles-ci sont acceptées par la Compagnie en lien avec le tarif ou l'entente propre au client.

Les produits d'exploitation provenant du transport de marchandises par train sont comptabilisés progressivement en raison du transfert continu du contrôle au client à mesure que les marchandises progressent entre leur point de départ et leur destination. La progression de l'accomplissement des obligations de prestation est mesurée en fonction de la durée de déplacement des marchandises entre le point de départ et la destination. La répartition des produits d'exploitation entre les périodes de déclaration est basée sur la durée relative du déplacement à chaque période, et les charges sont comptabilisées au moment où elles sont engagées. Les produits d'exploitation provenant de contrats liés au transport de marchandises par train qui requièrent la participation d'autres transporteurs ferroviaires pour le transport de marchandises du point de départ à celui d'arrivée sont présentés sur une base nette. L'acheminement des marchandises par train s'effectue sur une courte période de temps et est généralement terminé avant la date d'échéance du paiement. La Compagnie ne détient aucun actif ou passif sur contrat important associé aux produits marchandises ferroviaires. Les comptes clients marchandises ferroviaires sont inclus dans le poste Débiteurs des Bilans consolidés.

Les produits d'exploitation provenant des services optionnels sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement à mesure que les obligations de prestation sont remplies, selon la nature du service.

Les contrats de transport de marchandises peuvent comprendre une contrepartie variable sous forme de primes en fonction du volume, de rabais ou d'autres éléments, qui a une incidence sur le prix de transaction. La contrepartie variable est comptabilisée comme produit d'exploitation dans la mesure où il est probable que cela ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

des produits d'exploitation comptabilisés. La contrepartie variable est constatée selon la meilleure estimation du montant prévu par la direction, qui est fondée sur les renseignements historiques, courants et prévisionnels.

### **Autres produits d'exploitation**

Les Autres produits d'exploitation sont comptabilisés à un moment précis ou progressivement à mesure que les obligations de prestation sont remplies, selon la nature du service.

## 4 – Autres produits

Le poste Autres produits comprend les gains et les pertes sur la cession de terrains et d'immobilisations, ainsi que les gains et les pertes de change relativement à des contrats de change à terme et la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises étrangères, et autres.

### **Cession d'immobilisations**

#### **2018**

##### *Embranchements Doney et Saint-François*

Le 5 septembre 2018, la Compagnie a conclu la vente d'une propriété située à Montréal, au Québec (les « embranchements Doney et Saint-François ») pour un produit en espèces de 40 M\$. La transaction a donné lieu à un gain de 36 M\$ (32 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits à cette date.

##### *Bail ferroviaire de la gare Centrale*

Le 9 avril 2018, la Compagnie a conclu le transfert de son contrat de location-acquisition des installations affectées aux services ferroviaires voyageurs à Montréal, au Québec, et des intérêts qu'elle détient dans des ententes d'exploitation ferroviaire connexes (le « bail ferroviaire de la gare Centrale ») pour un produit en espèces de 115 M\$. La transaction a donné lieu à un gain de 184 M\$ (156 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits à cette date. Le gain tient compte de l'écart entre la valeur comptable nette de l'actif et le produit en espèces, de l'extinction de l'obligation du contrat de location-acquisition, ainsi que de la comptabilisation d'un gain précédemment reporté d'une opération de cession-bail.

##### *Voie industrielle de Calgary*

Le 6 avril 2018, la Compagnie a conclu la vente d'un terrain situé à Calgary, en Alberta, à l'exclusion de la voie et du chemin de roulement (la « voie industrielle de Calgary »), pour un produit en espèces de 39 M\$. La transaction a donné lieu à un gain de 39 M\$ (34 M\$ après impôts) qui a été comptabilisé dans le poste Autres produits à cette date.

## 5 – Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices s'est chiffrée à 361 M\$ et à 1 001 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, respectivement, contre 387 M\$ et 1 028 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2017.

La charge d'impôts sur les bénéfices pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2017 comprenait une charge nette d'impôts reportés sur les bénéfices de 8 M\$, composée d'une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 31 M\$ inscrite au troisième trimestre et découlant de l'augmentation d'un taux d'impôt étatique sur les sociétés, ainsi que des recouvrements d'impôts reportés sur les bénéfices de 18 M\$ inscrits au deuxième trimestre et de 5 M\$ inscrits au premier trimestre, ces deux recouvrements découlant de la réduction des taux d'impôt provinciaux sur les sociétés.

## 6 – Bénéfice par action

<i>En millions, sauf les données relatives au bénéfice par action</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice net	1 134 \$	958 \$	3 185 \$	2 873 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	732,7	751,1	736,6	756,1
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions	3,5	3,9	3,2	3,6
<i>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution</i>	<b>736,2</b>	<b>755,0</b>	<b>739,8</b>	<b>759,7</b>
Bénéfice de base par action	1,55 \$	1,28 \$	4,32 \$	3,80 \$
Bénéfice dilué par action	1,54 \$	1,27 \$	4,31 \$	3,78 \$
<b>Unités non incluses dans le calcul, car leur inclusion n'aurait pas eu un effet dilutif :</b>				
Options d'achat	—	—	0,7	0,5
Unités d'actions liées au rendement	0,1	—	0,3	0,1

## 7 – Activités de financement

**Prospectus préalable et déclaration d'enregistrement**

Le 26 juillet 2018, en vertu de son prospectus préalable et de sa déclaration d'enregistrement alors en vigueur, la Compagnie a émis sur les marchés financiers canadiens des billets à 3,20 % échéant en 2028 d'un capital de 350 M\$ et des billets à 3,60 % échéant en 2048 d'un capital de 450 M\$, pour des produits nets de 787 M\$. Le 6 février 2018, en vertu de son prospectus préalable et de sa déclaration d'enregistrement précédents, la Compagnie a émis sur les marchés financiers américains des billets à 2,40 % échéant en 2020 d'un capital de 300 M\$ US (374 M\$) et des billets à 3,65 % échéant en 2048 d'un capital de 600 M\$ US (749 M\$), pour des produits nets de 1 106 M\$.

Le 13 février 2018, la Compagnie a déposé un prospectus préalable auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ainsi qu'une déclaration d'enregistrement auprès de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis en vertu desquels le CN peut émettre des titres d'emprunt sur les marchés financiers canadien et américain au cours des 25 mois à compter de la date de dépôt. Au 30 septembre 2018, la capacité restante de ce prospectus préalable et de sa déclaration d'enregistrement s'établissait à 5,2 G\$. Ce prospectus préalable et cette déclaration d'enregistrement ont remplacé le prospectus préalable et la déclaration d'enregistrement précédents qui ont expiré le 6 février 2018. L'accès aux marchés financiers canadien et américain en vertu du prospectus préalable et de la déclaration d'enregistrement dépend des conditions du marché.

**Remboursement anticipé de titres de créance à long terme**

Le 30 août 2018, la Compagnie a remboursé ses billets à 5,55 % en circulation échéant en 2019 d'un capital de 550 M\$ US pour 558 M\$ US (720 M\$), ce qui a donné lieu à une perte de 8 M\$ US (10 M\$) comptabilisée dans le poste Autres produits.

**Facilité de crédit renouvelable**

La Compagnie a une facilité de crédit renouvelable non garantie auprès d'un consortium de prêteurs, qui peut être utilisée pour les besoins généraux de la Compagnie, y compris à titre de garantie pour ses programmes de papier commercial. Le 15 mars 2018, l'entente de facilité de crédit renouvelable de la Compagnie a été modifiée afin de prolonger la durée de la facilité de crédit d'une année et elle a été augmentée de 1,3 G\$ à 1,8 G\$, à compter du 5 mai 2018. La facilité de crédit modifiée de 1,8 G\$ est composée d'une tranche de 900 M\$ échéant le 5 mai 2021 et d'une tranche de 900 M\$ échéant le 5 mai 2023. La clause accordéon, qui prévoit une somme supplémentaire de 500 M\$ de crédit en vertu de la facilité, ainsi que l'option de prolonger la durée d'une année supplémentaire à chaque date anniversaire, sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs, demeure inchangée. L'entente de facilité de crédit comporte les dispositions habituelles qui sont essentiellement inchangées par la modification. La facilité de crédit permet de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt, dont le taux préférentiel au Canada, les taux des acceptations bancaires, le taux des fonds américains fédéraux en vigueur et le *London Interbank Offered Rate* (LIBOR), majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit pour les titres d'emprunt du CN. L'entente relative à la facilité de crédit comporte une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale et que la Compagnie respecte.

Au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017, la Compagnie n'avait aucun emprunt en circulation en vertu de sa facilité de crédit renouvelable, et aucun retrait n'a été effectué au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2018.

### Papier commercial

La Compagnie a un programme de papier commercial au Canada et aux États-Unis. Ces deux programmes sont garantis par la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie. À compter du 5 mai 2018, le montant maximal total sur le principal de papier commercial qui pourrait être émis est passé de 1,3 G\$ à 1,8 G\$, ou à l'équivalent en dollars US, sur une base combinée.

Au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017, les emprunts totaux sous forme de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 1 119 M\$ US (1 445 M\$) et à 760 M\$ US (955 M\$), respectivement, aux taux d'intérêt moyens pondérés de 2,12 % et de 1,36 %, respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

Le tableau suivant présente un résumé des flux de trésorerie liés aux émissions et aux remboursements de papier commercial pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017 :

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
<b>Papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours</b>				
Émission de papier commercial	2 175 \$	716 \$	6 071 \$	3 035 \$
Remboursement de papier commercial	(2 004)	(976)	(5 941)	(3 318)
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours</i>	171	(260)	130	(283)
<b>Papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus</b>				
Émission de papier commercial	332	—	903	—
Remboursement de papier commercial	(482)	—	(586)	—
<i>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus</i>	(150)	—	317	—
<i>Variation nette du papier commercial</i>	21 \$	(260) \$	447 \$	(283) \$

### Programme de titrisation des débiteurs

La Compagnie a une entente qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. Le 30 avril 2018, la Compagnie a prolongé de deux ans la durée de cette entente, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2021.

Au 30 septembre 2018, les emprunts sous forme de titrisation des débiteurs de la Compagnie s'élevaient à 350 M\$ au taux d'intérêt moyen pondéré de 1,91 %, garantis par et limités à 397 M\$ de débiteurs, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés. Au 31 décembre 2017, les emprunts sous forme de titrisation des débiteurs de la Compagnie s'élevaient à 421 M\$, composés de 320 M\$ au taux d'intérêt moyen pondéré de 1,43 % et de 80 M\$ US (101 M\$) au taux d'intérêt moyen pondéré de 2,10 %, garantis par et limités à 476 M\$ de débiteurs, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

### Facilités de lettres de crédit bilatérales

La Compagnie a une série d'ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées. Le 15 mars 2018, la Compagnie a prolongé la durée des ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2021. Les ententes ont été conclues avec différentes banques relativement à l'obligation de la Compagnie de fournir des lettres de crédit dans le cours normal des affaires. En vertu de ces ententes, la Compagnie peut, de temps à autre, fournir des garanties, sous forme de trésorerie ou d'équivalents, pour une période minimale d'un mois, égales à au moins la valeur nominale des lettres de crédit émises.

Au 30 septembre 2018, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 405 M\$ (394 M\$ au 31 décembre 2017) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées sur un montant total disponible de 441 M\$ (437 M\$ au 31 décembre 2017) et de 137 M\$ (136 M\$ au 31 décembre 2017) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées.

Au 30 septembre 2018, des montants de 408 M\$ (400 M\$ au 31 décembre 2017) et de 80 M\$ (80 M\$ au 31 décembre 2017) étaient donnés en garantie en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées, respectivement, et sont comptabilisés au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions.

### Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 31,0 millions d'actions ordinaires entre le 30 octobre 2017 et le 29 octobre 2018. Au 30 septembre 2018, la Compagnie avait racheté 17,8 millions d'actions ordinaires pour un montant de 1 830 M\$ en vertu de son OPR en cours.

Le tableau suivant présente l'information relative aux rachats d'actions pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017 :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Nombre d'actions ordinaires rachetées <sup>1)</sup>	4,6	5,3	14,9	15,9
Prix moyen pondéré par action	114,01 \$	101,49 \$	103,41 \$	97,13 \$
Montant des rachats <sup>2)</sup>	521 \$	532 \$	1 537 \$	1 544 \$

1) Inclut les rachats aux premier et deuxième trimestres de 2017 en vertu d'ententes privées entre la Compagnie et des tiers vendeurs sans lien de dépendance.

2) Inclut les règlements dans les périodes subséquentes.

Voir la Note 13, *Événement subséquent*, pour obtenir des renseignements sur la nouvelle OPR de la Compagnie.

### Fiducies d'actions

Les fiducies des régimes d'avantages sociaux du personnel (« Fiducies d'actions ») de la Compagnie achètent des actions ordinaires du CN sur le marché libre, qui sont utilisées afin d'offrir des actions ordinaires en vertu du Régime d'unités d'actions (voir la Note 9, *Régimes de rémunération à base d'actions*). D'autres informations relatives aux Fiducies d'actions sont présentées à la Note 13, *Capital-actions*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2017 de la Compagnie.

Le tableau suivant présente l'information relative aux activités des Fiducies d'actions pour les neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017 :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017
<b>Règlements en actions par les Fiducies d'actions</b>		
Nombre d'actions ordinaires	0,4	0,3
Prix moyen pondéré par action	84,53 \$	77,99 \$
Montant des règlements	31 \$	24 \$

## 8 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et (ou) les cotisations. D'autres informations relatives aux régimes de retraite sont présentées à la Note 12, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2017 de la Compagnie.

Le tableau ci-dessous présente les éléments du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et d'avantages complémentaires de retraite pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite		Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Coût des prestations au titre des services rendus	46 \$	34 \$	1 \$	1 \$	125 \$	101 \$	2 \$	2 \$
<b>Autres éléments du coût (produit) net des prestations <sup>1)</sup></b>								
Intérêts débiteurs	142	134	3	2	426	403	7	7
Rendement prévu sur l'actif des régimes	(271)	(262)	—	—	(813)	(786)	—	—
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	1	1	—	—	3	3	—	—
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)	50	46	(1)	(1)	150	137	(2)	(3)
<i>Total – Autres éléments du coût (produit) net des prestations</i>	<b>(78)</b>	<b>(81)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>(234)</b>	<b>(243)</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
<b>Coût (produit) net des prestations <sup>2)</sup></b>	<b>(32) \$</b>	<b>(47) \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>(109) \$</b>	<b>(142) \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>6 \$</b>

1) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme ASU 2017-07 au premier trimestre de 2018. Les données comparatives des États consolidés des résultats de la Compagnie ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. Voir la Note 2, Recommandations comptables récentes, pour de plus amples renseignements.

2) Aux deuxième et troisième trimestres de 2018 et au deuxième trimestre de 2017, la Compagnie a révisé son estimation du coût (produit) net des prestations au titre des régimes de retraite pour l'ensemble de l'exercice afin de tenir compte des mises à jour des données démographiques des régimes.

## Cotisations au régime de retraite

Les cotisations de 64 M\$ et de 84 M\$, versées au cours des neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017, respectivement, rendent compte principalement des cotisations au régime de retraite principal de la Compagnie, à savoir le Régime de retraite du CN, représentant le coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période, tel que déterminé par les évaluations actuarielles applicables de la Compagnie à des fins de capitalisation. En 2018, la Compagnie prévoit maintenant verser des cotisations en espèces totales d'environ 100 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite.

## 9 – Régimes de rémunération à base d’actions

La Compagnie offre divers régimes de rémunération à base d’actions pour les membres du personnel admissibles. Les principaux régimes de la Compagnie sont décrits à la Note 14, Régimes de rémunération à base d’actions, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2017 de la Compagnie.

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
<b>Régime d’unités d’actions <sup>1)</sup></b>				
Octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	9 \$	13 \$	26 \$	33 \$
Octrois donnant lieu à un règlement en espèces	—	—	—	1
<b>Total – Charge du Régime d’unités d’actions</b>	<b>9 \$</b>	<b>13 \$</b>	<b>26 \$</b>	<b>34 \$</b>
<b>Régime d’intéressement volontairement différé (RIVD) <sup>2)</sup></b>				
Octrois donnant lieu à un règlement en espèces	3 \$	— \$	4 \$	6 \$
<b>Total – Charge du RIVD</b>	<b>3 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>6 \$</b>
<b>Octrois d’options d’achat d’actions</b>	<b>3 \$</b>	<b>3 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>10 \$</b>
<b>Total – Charge de rémunération à base d’actions</b>	<b>15 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>39 \$</b>	<b>50 \$</b>
Avantage fiscal constaté dans les résultats	3 \$	4 \$	8 \$	12 \$
Avantage fiscal excédentaire constaté dans les résultats	1 \$	1 \$	12 \$	12 \$

1) Les unités d’actions liées au rendement (UALR) sont octroyées en vertu du Régime d’unités d’actions.

2) Les unités d’actions différées (UAD) sont octroyées en vertu du Régime d’intéressement volontairement différé.

## Régime d’unités d’actions

	Règlement en titres de capitaux propres			
	UALR-RCI <sup>1)</sup>		UALR-RTA <sup>2)</sup>	
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l’octroi	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l’octroi
	En millions		En millions	
En circulation au 31 décembre 2017	1,2	46,35 \$	0,4	104,32 \$
Octroyées	0,4	50,73 \$	0,1	104,53 \$
Réglées <sup>3)</sup>	(0,4)	50,87 \$	(0,1)	114,86 \$
Perdues	(0,1)	49,91 \$	—	102,49 \$
<b>En circulation au 30 septembre 2018</b>	<b>1,1</b>	<b>46,12 \$</b>	<b>0,4</b>	<b>100,93 \$</b>

1) La juste valeur de 21 M\$ à la date de l’octroi des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2018 est établie au moyen d’un modèle d’évaluation en treillis. Au 30 septembre 2018, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s’établissait à 23 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,6 an.

2) La juste valeur de 14 M\$ à la date de l’octroi des UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2018 est déterminée au moyen d’un modèle de simulation de Monte Carlo. Au 30 septembre 2018, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s’établissait à 11 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,7 an.

3) Les UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyés en 2015 ont satisfait à la condition relative au cours minimal des actions quant à un règlement et atteint un facteur d’acquisition selon la performance de 135 %. Les UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyés en 2015 ont atteint un facteur d’acquisition selon la performance de 142 %. Au premier trimestre de 2018, ces octrois ont été réglés, déduction faite du versement de 34 M\$ en matière de retenue d’impôt applicable aux participants, sous forme de décaissements de 0,4 million d’actions ordinaires des Fiducies d’actions.



### Régime d'intéressement volontairement différé

	Règlement en titres de capitaux propres		Règlement en espèces
	UAD <sup>1)</sup>		UAD <sup>2)</sup>
	Unités	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités
	En millions		En millions
En circulation au 31 décembre 2017	1,1	77,81 \$	0,2
Octroyées	0,1	95,64 \$	—
Réglées <sup>3)</sup>	(0,4)	78,95 \$	—
<b>En circulation au 30 septembre 2018</b>	<b>0,8</b>	<b>78,96 \$</b>	<b>0,2</b>

1) La juste valeur de 4 M\$ à la date de l'octroi des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2018 est établie en fonction du cours de l'action de la Compagnie à la date de l'octroi. Au 30 septembre 2018, la valeur intrinsèque globale de toutes les UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en circulation s'établissait à 91 M\$.

2) La juste valeur au 30 septembre 2018 des UAD donnant lieu à un règlement en espèces est fondée sur la valeur intrinsèque. Au 30 septembre 2018, le passif relatif à toutes les UAD donnant lieu à un règlement en espèces était de 25 M\$ (30 M\$ au 31 décembre 2017). Le cours de clôture des actions utilisé pour déterminer le passif était de 115,90 \$.

3) Pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, la Compagnie a acheté 0,1 million d'actions ordinaires pour le règlement des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres, déduction faite du versement de 15 M\$ en matière de retenue d'impôt applicable aux participants.

### Octrois d'options d'achat d'actions

	Options en circulation	
	Nombre d'options	Moyenne pondérée du prix de levée
	En millions	
En circulation au 31 décembre 2017 <sup>1)</sup>	5,1	66,78 \$
Octroyées <sup>2)</sup>	1,1	98,03 \$
Levées	(1,4)	58,24 \$
Perdues	(0,2)	98,94 \$
<b>En circulation au 30 septembre 2018 <sup>1) 2) 3)</sup></b>	<b>4,6</b>	<b>76,89 \$</b>
<b>Pouvant être levées au 30 septembre 2018 <sup>1) 3)</sup></b>	<b>2,3</b>	<b>63,73 \$</b>

1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars CA au taux de change en vigueur à la date du bilan.

2) La juste valeur de 17 M\$ (15,34 \$ par option) à la date de l'octroi des options octroyées en 2018 est établie au moyen du modèle de Black-Scholes. Au 30 septembre 2018, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 12 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 2,2 ans.

3) La durée moyenne pondérée jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions en circulation était de 6,8 ans et la durée moyenne pondérée jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées était de 5,3 ans. Au 30 septembre 2018, la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours en circulation s'élevait à 181 M\$ et la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions pouvant être levées s'établissait à 120 M\$.

## 10 – Autre perte globale cumulée

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	Total, déduction faite des impôts
Solde au 30 juin 2018	(247) \$	(3 021) \$	(3 268) \$	801 \$	(2 467) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Perte de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(215)		(215)	—	(215)
Gain de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger <sup>1)</sup>	128		128	(17)	111
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		49	49 <sup>2)</sup>	(13) <sup>3)</sup>	36
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		1	1 <sup>2)</sup>	—	1
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	(87)	50	(37)	(30)	(67)
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>(334) \$</b>	<b>(2 971) \$</b>	<b>(3 305) \$</b>	<b>771 \$</b>	<b>(2 534) \$</b>

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2017	(444) \$	(3 122) \$	(3 566) \$	782 \$	(2 784) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Gain de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	327		327	—	327
Perte de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger <sup>1)</sup>	(217)		(217)	29	(188)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		148	148 <sup>2)</sup>	(40) <sup>3)</sup>	108
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		3	3 <sup>2)</sup>	—	3
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	110	151	261	(11)	250
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>(334) \$</b>	<b>(2 971) \$</b>	<b>(3 305) \$</b>	<b>771 \$</b>	<b>(2 534) \$</b>

1) La Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, depuis les dates de désignation, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US de la Compagnie sont inscrits au poste Autre perte globale cumulée, ce qui réduit la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars CA de la dette libellée en dollars US.

2) Montants reclassés dans le poste Autres éléments du produit net des prestations des États consolidés des résultats et inclus dans le coût net des prestations. Voir la Note 8, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

3) Inclus dans le poste Charge d'impôts sur les bénéfices des États consolidés des résultats.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés non audités

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	Total, déduction faite des impôts
Solde au 30 juin 2017	(336) \$	(2 807) \$	(3 143) \$	727 \$	(2 416) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Perte de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(395)		(395)	—	(395)
Gain de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger <sup>1)</sup>	293		293	(38)	255
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		45	45 <sup>2)</sup>	(11) <sup>3)</sup>	34
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		1	1 <sup>2)</sup>	(1) <sup>3)</sup>	—
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	(102)	46	(56)	(50)	(106)
<i>Solde au 30 septembre 2017</i>	(438) \$	(2 761) \$	(3 199) \$	677 \$	(2 522) \$

<i>En millions</i>	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Total avant impôts	Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	Total, déduction faite des impôts
Solde au 31 décembre 2016	(247) \$	(2 898) \$	(3 145) \$	787 \$	(2 358) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :					
Perte de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger	(756)		(756)	—	(756)
Gain de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger <sup>1)</sup>	565		565	(75)	490
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :					
Amortissement de la perte actuarielle nette		134	134 <sup>2)</sup>	(34) <sup>3)</sup>	100
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		3	3 <sup>2)</sup>	(1) <sup>3)</sup>	2
<i>Autre bénéfice (perte) global(e)</i>	(191)	137	(54)	(110)	(164)
<i>Solde au 30 septembre 2017</i>	(438) \$	(2 761) \$	(3 199) \$	677 \$	(2 522) \$

1) La Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, depuis les dates de désignation, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US de la Compagnie sont inscrits au poste Autre perte globale cumulée, ce qui réduit la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars CA de la dette libellée en dollars US.

2) Montants reclassés dans le poste Autres éléments du produit net des prestations des États consolidés des résultats et inclus dans le coût net des prestations. Voir la Note 8, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite.

3) Inclus dans le poste Charge d'impôts sur les bénéfices des États consolidés des résultats.

### 11 – Engagements et éventualités d'importance

#### Engagements d'achat

Au 30 septembre 2018, la Compagnie avait des engagements fixes et variables pour l'achat de locomotives, de roues, de rails, de services d'ingénierie, de services informatiques et de licences, de traverses, de wagons, ainsi que d'autres matériel et services; le coût total de ces engagements est estimé à 2 521 M\$. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.

#### Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et parfois punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétendus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

Au 30 septembre 2018, la Compagnie avait une provision totale à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations de 331 M\$, dont 94 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme (299 M\$ au 31 décembre 2017, dont 65 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme).

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, on ne peut prédire avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 30 septembre 2018, ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible, mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, on ne peut donner aucune assurance que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie.

#### Questions environnementales

Les activités de la Compagnie sont assujetties à un grand nombre de lois et de règlements sur l'environnement établis par les gouvernements fédéraux, provinciaux, étatiques, municipaux et locaux au Canada et aux États-Unis portant, entre autres, sur les émissions atmosphériques, les rejets dans les eaux, la production, la manipulation, l'entreposage, le transport, le traitement et l'élimination des déchets, des matières dangereuses et d'autres matières, la mise hors service des réservoirs souterrains et de surface et la contamination du sol et des eaux souterraines. L'exploitation par la Compagnie d'activités ferroviaires et d'activités de transport connexes, la possession, l'exploitation ou le contrôle de biens immobiliers et d'autres activités commerciales comportent des risques de responsabilité environnementale à l'égard à la fois des activités courantes et antérieures.

La Compagnie a identifié environ 145 sites où elle est ou pourrait être responsable de payer des frais de mesures correctives relativement à des contaminations présumées, dans certains cas conjointement avec d'autres parties potentiellement responsables, et pour lesquels elle peut être assujettie à des mesures de décontamination et des actions coercitives environnementales, y compris celles qui sont imposées par la *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA) fédérale des États-Unis, également appelée la *Superfund Law*, ou des lois étatiques similaires. La CERCLA et des lois étatiques similaires, en plus d'autres lois canadiennes et américaines similaires, imposent généralement la responsabilité solidaire concernant des coûts de dépollution et d'exécution aux propriétaires et exploitants actuels et antérieurs d'un site, ainsi qu'à ceux dont les déchets ont été déchargés sur un site, sans égard à la faute ou à la légalité du comportement initial. La Compagnie a été avisée qu'elle est une partie potentiellement responsable de coûts d'étude et de nettoyage à six sites régis par la *Superfund Law* (et par des lois étatiques similaires) et pour lesquels des paiements liés aux enquêtes et aux mesures correctives ont été ou seront versés ou doivent encore être déterminés, et, dans de nombreux cas, est une parmi plusieurs parties potentiellement responsables.

Le coût ultime des correctifs liés aux sites contaminés connus ne peut être établi de façon définitive, puisque la responsabilité environnementale estimée pour un site particulier peut varier selon la nature et l'étendue de la contamination, la nature des mesures d'intervention prévues, compte tenu des techniques de nettoyage disponibles, l'évolution des normes réglementaires en matière de responsabilité environnementale ainsi que le nombre de parties potentiellement responsables et leur viabilité financière. Par conséquent, des

passifs sont comptabilisés en fonction des résultats d'une évaluation réalisée en quatre étapes pour chaque site. Un passif est d'abord inscrit lorsque des évaluations environnementales surviennent, si des mesures correctives sont probables et si les coûts, déterminés par un plan d'action particulier en matière de la technologie à utiliser et de l'envergure de la mesure corrective nécessaire, peuvent être estimés avec suffisamment de précision. La Compagnie estime les coûts associés à un site particulier en utilisant des scénarios de coûts établis par des consultants externes selon l'étendue de la contamination et les coûts prévus des mesures correctives. Si plusieurs parties sont concernées, la Compagnie provisionne la quote-part du passif qui lui est assignable en tenant compte de sa responsabilité présumée ainsi que du nombre de tiers potentiellement responsables et de leur capacité à payer leurs quotes-parts respectives du passif. Les estimations initiales sont redressées à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront comptabilisés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés.

Au 30 septembre 2018, la Compagnie avait une provision totale pour les charges environnementales de 75 M\$, dont 51 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme (78 M\$ au 31 décembre 2017, dont 57 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme). La Compagnie prévoit que la plus grande partie du passif au 30 septembre 2018 sera payée au cours des cinq prochaines années. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

### **Garanties et indemnisations**

Une description des garanties et des indemnisations de la Compagnie figure à la *Note 16, Engagements et éventualités d'importance* des États financiers consolidés annuels de 2017 de la Compagnie

#### ***Garantie de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation***

La Compagnie a garanti une part de la valeur résiduelle de certains de ses actifs loués, en vertu de contrats de location-exploitation qui expirent entre 2018 et 2023, au profit du locateur. Si la juste valeur des actifs, à la fin de la durée de leurs contrats de location respectifs, est inférieure à la juste valeur estimée au moment de l'établissement du contrat de location, la Compagnie doit indemniser le locateur pour l'écart, sous réserve de certaines conditions. Au 30 septembre 2018, le risque maximal que la Compagnie courait à l'égard de ces garanties était de 130 M\$ (141 M\$ au 31 décembre 2017). Aucun recours n'est prévu pour recouvrer des montants auprès de tiers.

#### ***Autres garanties***

Au 30 septembre 2018, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 405 M\$ (394 M\$ au 31 décembre 2017) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et de 137 M\$ (136 M\$ au 31 décembre 2017) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées et d'autres cautions et obligations de 166 M\$ (167 M\$ au 31 décembre 2017), toutes émises par des institutions financières à cote de crédit de première qualité à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles.

Au 30 septembre 2018, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 708 M\$ (697 M\$ au 31 décembre 2017), dont 657 M\$ (648 M\$ au 31 décembre 2017) étaient liés à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et à l'indemnisation des travailleurs et 51 M\$ (49 M\$ au 31 décembre 2017) étaient liés à d'autres passifs. Les instruments de garantie viennent à échéance à diverses dates entre 2018 et 2020.

Au 30 septembre 2018, la Compagnie n'avait pas comptabilisé de passif relativement aux garanties et aux indemnisations puisqu'elle ne s'attendait pas à effectuer des paiements en vertu de ces garanties et de ces indemnisations.

## 12 – Instruments financiers

### Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et elle ne possède ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation. Au 30 septembre 2018, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur d'une valeur nominale de 1 032 M\$ US (887 M\$ US au 31 décembre 2017). Les variations de la juste valeur des contrats à terme, qui découlent de la variation des taux de change, sont comptabilisées au poste Autres produits de l'État consolidé des résultats lorsqu'elles se produisent.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, la Compagnie a comptabilisé une perte de 25 M\$ et un gain de 60 M\$, respectivement, relativement aux contrats de change à terme, contre une perte de 42 M\$ et de 83 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2017. Ces gains et ces pertes ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés au poste Autres produits.

Au 30 septembre 2018, la juste valeur des contrats de change à terme en vigueur inclus dans le poste Autres actifs à court terme et le poste Crédeurs et autres était de néant \$ et de 14 M\$, respectivement (néant \$ et 19 M\$, respectivement, au 31 décembre 2017).

### Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente les méthodes et hypothèses d'évaluation que la Compagnie utilise pour estimer la juste valeur des instruments financiers et leur niveau au sein du classement hiérarchique de la juste valeur :

<p><b>Niveau 1</b>  <b>Valeur à la cote</b>  <b>d'instruments identiques</b>  <b>sur les marchés actifs</b></p>	<p>La valeur comptable de la Trésorerie et équivalents et des Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions se rapproche de la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, dont la juste valeur est déterminée selon la valeur à la cote sur des marchés actifs.</p>
<p><b>Niveau 2</b>  <b>Données importantes</b>  <b>observables (autres que</b>  <b>les valeurs à la cote</b>  <b>comprises dans le</b>  <b>niveau 1)</b></p>	<p>La valeur comptable des Débiteurs, des Autres actifs à court terme et des Crédeurs et autres se rapproche de la juste valeur. La juste valeur de ces instruments financiers n'est pas déterminée d'après la valeur à la cote, mais plutôt d'après l'information observable sur le marché. La juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer l'exposition de la Compagnie au risque de change étranger et compris dans les postes Autres actifs à court terme et Crédeurs et autres est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'actualisation établi à partir de données du marché sur les instruments financiers comportant des risques et des échéances similaires.</p> <p>La valeur comptable de la dette de la Compagnie ne se rapproche pas de la juste valeur. La juste valeur est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la cote de crédit et la durée restante à l'échéance sont semblables. Au 30 septembre 2018, la dette de la Compagnie avait une valeur comptable de 11 894 M\$ (10 828 M\$ au 31 décembre 2017) et une juste valeur de 12 469 M\$ (12 164 M\$ au 31 décembre 2017).</p>
<p><b>Niveau 3</b>  <b>Données importantes</b>  <b>non observables</b></p>	<p>La valeur comptable des placements compris dans le poste Actif incorporel et autres actifs se rapproche de la juste valeur, à l'exception des placements en titre de capitaux propres comptabilisés au coût moins la dépréciation, plus ou moins les changements dans les prix observables, pour lesquels la juste valeur ne peut être facilement déterminée.</p>

## 13 – Événement subséquent

Le 23 octobre 2018, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé une nouvelle OPR permettant le rachat jusqu'à concurrence de 5,5 millions d'actions ordinaires entre le 30 octobre 2018 et le 31 janvier 2019, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto.

## Rapport de gestion

Le présent Rapport de gestion daté du 23 octobre 2018 rend compte de la situation financière et des résultats d'exploitation consolidés de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et, selon le contexte, de ses filiales en propriété exclusive, collectivement le « CN » ou la « Compagnie », et doit être lu conjointement avec les États financiers consolidés intermédiaires non audités de 2018 de la Compagnie et les Notes afférentes. Il devrait aussi être lu conjointement avec les États financiers consolidés annuels audités de 2017 et les Notes afférentes, ainsi que le Rapport de gestion annuel de 2017 de la Compagnie. Toutes les données financières contenues dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens et sont préparées selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis, à moins d'indication contraire.

Les actions ordinaires du CN sont inscrites aux bourses de Toronto et de New York. On peut trouver des renseignements supplémentaires sur le CN, déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis, dont la Notice annuelle et le formulaire 40-F de 2017 de la Compagnie, sur le site SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), sur le site Web de la SEC par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/fr/](http://www.cn.ca/fr/), sous l'onglet Investisseurs. On peut se procurer des exemplaires imprimés de ces documents en communiquant avec le bureau du secrétaire général de la Compagnie.

## Profil de la Compagnie

Le CN exerce ses activités dans les domaines du transport ferroviaire et du transport connexe. Couvrant le Canada et le centre des États-Unis, le réseau de quelque 20 000 milles de parcours du CN relie de manière unique trois côtes maritimes, soit celles de l'Atlantique, du Pacifique et du golfe du Mexique. Le vaste réseau du CN et ses points de correspondance efficaces avec tous les chemins de fer de classe I donnent à ses clients l'accès au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Véritable pilier de l'économie, le CN manutentionne annuellement plus de 300 millions de tonnes de marchandises d'une valeur de plus de 250 G\$ pour le compte d'exportateurs, d'importateurs, de détaillants, d'agriculteurs et de fabricants.

Les produits marchandises ferroviaires du CN sont tirés de sept groupes marchandises qui représentent un éventail diversifié et équilibré de marchandises transportées entre des origines et des destinations très variées. Cette diversification commerciale et géographique permet à la Compagnie de mieux faire face aux fluctuations économiques et améliore son potentiel de croissance. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, aucun groupe marchandises n'a compté pour plus de 25 % du total des produits d'exploitation. Sur le plan géographique, 16 % des produits d'exploitation sont liés au trafic intérieur américain, 33 % au trafic transfrontalier, 17 % au trafic intérieur canadien et 34 % au trafic d'outre-mer. La Compagnie est le transporteur à l'origine de plus de 85 % des marchandises qui circulent sur son réseau ainsi que le premier et le dernier transporteur de plus de 65 % des marchandises qui circulent sur son réseau, et peut ainsi profiter d'avantages du point de vue du service et tirer parti de nouvelles occasions d'utiliser efficacement ses actifs.

## Vue d'ensemble de la stratégie

La section intitulée *Vue d'ensemble de la stratégie* du Rapport de gestion annuel de 2017 de la Compagnie donne une description de la stratégie de la Compagnie.

### Points saillants du troisième trimestre de 2018

Au troisième trimestre, dans le cadre de son programme de dépenses en immobilisations de 2018, le CN a mené à bien des initiatives importantes pour accroître la capacité et améliorer la résilience du réseau, comme des projets d'expansion de l'infrastructure des voies et des investissements dans des cours de triage. La mise en service de cette infrastructure élargie donne au CN la capacité de soutenir la croissance des volumes dans ses corridors clés entre la côte ouest et Chicago. La Compagnie continue d'observer une amélioration de la fluidité du réseau à mesure que le CN termine ces projets de capacité et réalise des progrès dans la qualification de nouvelles équipes de train et l'ajout de nouvelles locomotives et de nouveau matériel.

En raison de la forte demande dans plusieurs groupes marchandises au troisième trimestre de 2018, le chiffre d'affaires du CN a augmenté d'environ 500 M\$ avec une hausse de 14 % des produits d'exploitation et de 4 % des volumes pour ce qui est des tonnes-milles commerciales (TMC), par rapport à la période correspondante de 2017.

### Points saillants des résultats financiers

- Le CN a atteint des résultats records pour un troisième trimestre au chapitre des produits d'exploitation et du bénéfice d'exploitation, de même que des résultats records pour un troisième trimestre au chapitre du bénéfice net tel que déclaré, du bénéfice net rajusté, du bénéfice par action et du bénéfice par action rajusté. <sup>1)</sup>
- Le bénéfice net a augmenté de 176 M\$, ou 18 %, pour s'établir à 1 134 M\$ et le bénéfice dilué par action a augmenté de 21 % pour atteindre 1,54 \$ au troisième trimestre de 2018, par rapport à la période correspondante de 2017.
- Le bénéfice net rajusté a augmenté de 113 M\$, ou 11 %, pour s'établir à 1 102 M\$, et le bénéfice dilué par action rajusté a augmenté de 15 %, s'établissant à 1,50 \$ au troisième trimestre de 2018, comparativement à la période correspondante de 2017. <sup>1)</sup>
- Le bénéfice d'exploitation s'est chiffré à 1 492 M\$ au troisième trimestre de 2018, soit une hausse de 113 M\$, ou 8 %, par rapport au trimestre correspondant de 2017. <sup>2)</sup>
- Le ratio d'exploitation du CN s'est établi à 59,5 % pour le troisième trimestre de 2018, soit une augmentation de 2,3 points en comparaison du troisième trimestre de 2017. <sup>2)</sup>
- Les flux de trésorerie disponibles se sont chiffrés à 585 M\$ au troisième trimestre de 2018, soit une baisse de 12 % par rapport à la période correspondante de 2017. <sup>3)</sup>
- La Compagnie a racheté 4,6 millions d'actions ordinaires et a remis ainsi 521 M\$ à ses actionnaires au troisième trimestre de 2018.
- Le CN a versé des dividendes trimestriels s'élevant à 332 M\$, soit 0,4550 \$ par action, ce qui représente une augmentation de 10 % comparativement à la période correspondante de 2017.
- Les pratiques de développement durable de la Compagnie lui ont encore une fois valu une place au sein des indices *Dow Jones Sustainability World* et *North American*.

1) Consulter la section intitulée *Mesures de la performance rajustée du présent rapport de gestion pour une explication de ces mesures de calcul non conformes au PCGR*.

2) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme *Accounting Standards Update (ASU) 2017-07: Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost* au premier trimestre de 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. L'adoption de la norme ASU 2017-07 a eu pour effet d'augmenter le ratio d'exploitation de la Compagnie de 2,0 points de pourcentage pour les trois mois terminés le 30 septembre 2018 (2,5 points de pourcentage pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017). Consulter la section intitulée *Recommandations comptables récentes du présent Rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements*.

3) Consulter la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Flux de trésorerie disponibles du présent Rapport de gestion pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR*.

### Perspectives commerciales et hypothèses pour 2018

Pour 2018, la Compagnie continue de prévoir une croissance en ce qui a trait à diverses marchandises, surtout pour ce qui est du charbon américain et canadien destiné à l'exportation, du pétrole brut, des céréales du Canada, des produits pétroliers raffinés, du sable de fracturation et du bois d'œuvre et des panneaux; elle continue également de prévoir que les volumes de céréales des États-Unis demeureront inchangés et que les volumes de potasse fléchiront. La Compagnie s'attend maintenant à ce que le trafic intermodal reste inchangé et que les volumes de véhicules automobiles diminuent en 2018.

La Compagnie prévoit que la production industrielle nord-américaine augmentera de 2 % à 3 % et c'est ce qui sous-tend les perspectives commerciales de 2018. Pour la campagne agricole 2017-2018, les récoltes céréalières au Canada et aux États-Unis ont été supérieures à leurs moyennes triennales respectives. La Compagnie présume que les récoltes céréalières 2018-2019 au Canada et aux États-Unis correspondront à leurs moyennes triennales respectives.

Les énoncés prospectifs dont il est question dans cette section comportent des risques et des incertitudes de sorte que les résultats réels ou la performance réelle pourraient différer grandement de ceux que l'on retrouve de façon implicite ou explicite dans lesdits énoncés, et ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et certaines hypothèses, que la Compagnie considère comme raisonnables, relativement à des événements, à des développements, à des perspectives et à des occasions qui pourraient ne pas se matérialiser ou qui pourraient être neutralisés, intégralement ou partiellement, par d'autres événements et développements. En plus de prendre connaissance des hypothèses et des attentes dont il est question dans cette section, il y a lieu de consulter la section intitulée *Énoncés prospectifs* de ce Rapport de gestion où sont présentés les hypothèses et les facteurs de risque touchant de tels énoncés prospectifs.



### Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans ce Rapport de gestion constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu de la législation canadienne relative aux valeurs mobilières. De par leur caractère, les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. La Compagnie prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres, ceux qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous, qui présente aussi les hypothèses clés utilisées dans la formulation des énoncés prospectifs. Consulter aussi la section intitulée *Vue d'ensemble de la stratégie – Perspectives commerciales et hypothèses pour 2018* de ce Rapport de gestion.

Énoncés prospectifs	Hypothèses clés
Énoncés sur les possibilités de croissance des produits d'exploitation, y compris ceux portant sur la conjoncture économique et commerciale en général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance économique en Amérique du Nord et dans le monde</li> <li>• Effet moindre de la conjoncture économique actuelle sur les possibilités de croissance à long terme</li> </ul>
Énoncés sur la capacité de la Compagnie de rembourser ses dettes et de répondre aux obligations futures dans un avenir prévisible, y compris les paiements d'impôt sur les bénéficiaires et les dépenses en immobilisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance économique en Amérique du Nord et dans le monde</li> <li>• Ratios de solvabilité satisfaisants</li> <li>• Cotes de crédit de première qualité</li> <li>• Accès aux marchés financiers</li> <li>• Génération de flux de trésorerie suffisants provenant des activités d'exploitation et d'autres sources de financement</li> <li>• Interprétations raisonnables des lois fiscales et de la réglementation en vigueur et futures</li> </ul>
Énoncés sur les cotisations aux régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Génération de flux de trésorerie suffisants provenant des activités d'exploitation et d'autres sources de financement</li> <li>• Rendement à long terme satisfaisant des actifs du régime de retraite</li> <li>• Niveau de capitalisation selon les évaluations actuarielles, surtout influencé par les taux d'actualisation utilisés à des fins de capitalisation</li> </ul>

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de la performance future et impliquent des risques connus ou non, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats réels ou la performance réelle de la Compagnie par rapport aux perspectives ou aux résultats futurs ou à la performance future implicites dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influencer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres : les impacts de la conjoncture économique et commerciale en général; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, dont sa Notice annuelle et son formulaire 40-F. Consulter la section intitulée *Risques commerciaux* de ce Rapport de gestion et du Rapport de gestion de 2017 de la Compagnie pour obtenir une description des principaux facteurs de risque.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

## Points saillants des données financières

En millions, sauf les pourcentages et les données relatives aux actions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Produits d'exploitation	3 688 \$	3 221 \$	10 513 \$	9 756 \$
Bénéfice d'exploitation <sup>1)</sup>	1 492 \$	1 379 \$	4 041 \$	4 018 \$
Bénéfice net	1 134 \$	958 \$	3 185 \$	2 873 \$
Bénéfice net rajusté <sup>2)</sup>	1 102 \$	989 \$	2 963 \$	2 881 \$
Bénéfice de base par action	1,55 \$	1,28 \$	4,32 \$	3,80 \$
Bénéfice de base par action rajusté <sup>2)</sup>	1,51 \$	1,32 \$	4,02 \$	3,81 \$
Bénéfice dilué par action	1,54 \$	1,27 \$	4,31 \$	3,78 \$
Bénéfice dilué par action rajusté <sup>2)</sup>	1,50 \$	1,31 \$	4,01 \$	3,79 \$
Dividendes déclarés par action	0,4550 \$	0,4125 \$	1,3650 \$	1,2375 \$
Actif total	40 209 \$	37 104 \$	40 209 \$	37 104 \$
Passif à long terme total	18 784 \$	18 543 \$	18 784 \$	18 543 \$
Ratio d'exploitation <sup>1)</sup>	59,5 %	57,2 %	61,6 %	58,8 %
Flux de trésorerie disponibles <sup>3)</sup>	585 \$	662 \$	1 881 \$	2 321 \$

1) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme ASU 2017-07: *Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost* au premier trimestre de 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. L'adoption de la norme ASU 2017-07 a eu pour effet d'augmenter le ratio d'exploitation de la Compagnie de 2,0 points de pourcentage et de 2,2 points de pourcentage, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018 (2,5 points de pourcentage et 2,4 points de pourcentage, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2017). Consulter la section intitulée *Recommandations comptables récentes* du présent Rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

2) Consulter la section intitulée *Mesures de la performance rajustées* du présent Rapport de gestion pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.

3) Consulter la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Flux de trésorerie disponibles* du présent Rapport de gestion pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

## Résultats financiers

### Comparaison du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2018 aux périodes correspondantes de 2017

Le bénéfice net du troisième trimestre de 2018 s'est établi à 1 134 M\$, soit une hausse de 176 M\$, ou 18 %, et le bénéfice dilué par action a augmenté de 21 % pour s'établir à 1,54 \$, par rapport à la période correspondante de 2017. Le bénéfice net pour les neuf premiers mois de 2018 s'est chiffré à 3 185 M\$, ce qui représente une hausse de 312 M\$, ou 11 %, et le bénéfice dilué par action a augmenté de 14 % pour s'établir à 4,31 \$, par rapport à la période correspondante de 2017.

Le bénéfice d'exploitation pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018 a augmenté de 113 M\$, ou 8 %, pour s'établir à 1 492 M\$, par rapport à la période correspondante de 2017. Le bénéfice d'exploitation pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2018 s'est chiffré à 4 041 M\$, en hausse de 23 M\$, ou 1 %, par rapport à la période correspondante de 2017. L'augmentation du troisième trimestre s'explique surtout par une augmentation des taux du supplément carburant applicables, par des hausses des tarifs marchandises, par l'accroissement des volumes de trafic et par les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible. L'augmentation des neuf premiers mois est principalement attribuable à des hausses des tarifs marchandises, à une augmentation des taux du supplément carburant applicables et à l'accroissement des volumes de trafic, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux. Les augmentations des deux périodes ont été partiellement neutralisées par la hausse des prix du carburant, des coûts de la main-d'œuvre et des coûts liés aux réparations, à l'entretien et aux matériaux.

Le ratio d'exploitation, qui représente les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation, s'est établi à 59,5 % au troisième trimestre de 2018 contre 57,2 % au troisième trimestre de 2017, ce qui représente une augmentation de 2,3 points. Le ratio d'exploitation des neuf premiers mois a été de 61,6 % en 2018 contre 58,8 % en 2017, soit une augmentation de 2,8 points.

Pour le troisième trimestre de 2018, les produits d'exploitation se sont chiffrés à 3 688 M\$, comparativement à 3 221 M\$ à la période correspondante de 2017, soit une augmentation de 467 M\$, ou 14 %. Pour les neuf premiers mois de 2018, les produits d'exploitation se sont établis à 10 513 M\$, comparativement à 9 756 M\$ à la période correspondante de 2017, soit une hausse de 757 M\$, ou 8 %.

L'augmentation du troisième trimestre s'explique surtout par une augmentation des taux du supplément carburant applicables, par des hausses des tarifs marchandises, par les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible, ainsi que par l'accroissement des volumes de céréales canadiennes, de charbon et de pétrole brut américains et de nombreux produits forestiers. L'augmentation des neuf premiers mois s'explique avant tout par des hausses des tarifs marchandises, par une augmentation des taux du supplément carburant

## Rapport de gestion

applicables et par l'accroissement des volumes de charbon américain, de produits pétroliers raffinés et de produits sidérurgiques semi-finis, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

Les charges d'exploitation pour le troisième trimestre de 2018 se sont établies à 2 196 M\$, par rapport à 1 842 M\$ à la période correspondante de 2017, soit une augmentation de 354 M\$, ou 19 %. Les charges d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2018 se sont élevées à 6 472 M\$, par rapport à 5 738 M\$ à la période correspondante de 2017, soit une hausse de 734 M\$, ou 13 %. Les augmentations des deux périodes s'expliquent principalement par la hausse des prix du carburant, par des coûts plus élevés de la main-d'œuvre découlant d'une augmentation des effectifs et par des coûts plus élevés liés à la formation des nouveaux employés, ainsi que par la hausse des coûts résultant de l'accroissement des volumes de trafic au deuxième et au troisième trimestres et de la performance en matière d'exploitation se situant en deçà des niveaux de 2017. Les charges d'exploitation ont souffert de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus faible au troisième trimestre et elles ont bénéficié de l'incidence positive de la conversion du dollar CA plus vigoureux durant les neuf premiers mois de 2018.

## Mesures non conformes aux PCGR

Le présent Rapport de gestion fait référence à des mesures de calcul non conformes aux PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, se reporter aux sections intitulées *Mesures de la performance rajustées*, *Devise constante* et *Liquidités et ressources en capitaux*.

## Mesures de la performance rajustées

La direction est d'avis que le bénéfice net rajusté et le bénéfice par action rajusté sont des mesures utiles de calcul de la performance qui peuvent faciliter les comparaisons entre les périodes, puisqu'elles excluent des éléments qui ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. La direction utilise ces mesures, qui excluent certains éléments des produits et des charges de ses résultats dont la direction estime qu'ils ne sont pas représentatifs des activités d'exploitation sous-jacentes du CN, afin d'établir des objectifs de performance et comme outil pour mesurer la performance du CN. Toutefois, l'exclusion d'éléments dans le bénéfice net rajusté et le bénéfice par action rajusté ne signifie pas que ces éléments sont nécessairement non récurrents. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 102 M\$, ou 1,50 \$ par action après dilution, et à 2 963 M\$, ou 4,01 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois terminés le 30 septembre 2018 excluent un gain de 36 M\$, ou 32 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution) sur la cession d'immobilisations situées à Montréal, au Québec (les « embranchements Doney et Saint-François »). Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2018 excluent un gain de 36 M\$, ou 32 M\$ après impôts (0,04 \$ par action après dilution) sur la cession des embranchements Doney et Saint-François au troisième trimestre, un gain de 184 M\$, ou 156 M\$ après impôts (0,21 \$ par action après dilution), découlant du transfert du contrat de location-acquisition des installations affectées aux services ferroviaires voyageurs à Montréal, au Québec, de la Compagnie et des intérêts qu'elle détient dans des ententes d'exploitation ferroviaire connexes (le « bail ferroviaire de la gare Centrale »), ainsi qu'un gain de 39 M\$, ou 34 M\$ après impôts (0,05 \$ par action après dilution), sur la cession d'un terrain situé à Calgary, en Alberta, à l'exclusion de la voie et du chemin de roulement (la « voie industrielle de Calgary ») les deux au deuxième trimestre.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2017, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 989 M\$, ou 1,31 \$ par action après dilution, et à 2 881 M\$, ou 3,79 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les trois mois terminés le 30 septembre 2017 excluent une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 31 M\$ (0,04 \$ par action après dilution) découlant de l'augmentation d'un taux d'impôt étatique sur les sociétés. Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2017 excluent une charge nette d'impôts reportés sur les bénéfices de 8 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) composée d'une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 31 M\$ (0,04 \$ par action après dilution) au troisième trimestre, découlant de l'augmentation d'un

## Rapport de gestion

taux d'impôt étatique sur les sociétés, ainsi que des recouvrements d'impôts reportés sur les bénéfices de 18 M\$ (0,02 \$ par action après dilution) au deuxième trimestre et de 5 M\$ (0,01 \$ par action après dilution) au premier trimestre, ces deux recouvrements découlant de la réduction des taux d'impôt provinciaux sur les sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017, et des mesures de la performance rajustées indiquées aux présentes :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 30 septembre</b>		<b>Pour les neuf mois terminés le 30 septembre</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Bénéfice net tel que déclaré	<b>1 134 \$</b>	958 \$	<b>3 185 \$</b>	2 873 \$
<i>Rajustements :</i>				
Autres produits	(36)	—	(259)	—
Charge d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	4	31	37	8
<b>Bénéfice net rajusté</b>	<b>1 102 \$</b>	989 \$	<b>2 963 \$</b>	2 881 \$
Bénéfice de base par action tel que déclaré	<b>1,55 \$</b>	1,28 \$	<b>4,32 \$</b>	3,80 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<b>(0,04)</b>	0,04	<b>(0,30)</b>	0,01
<b>Bénéfice de base par action rajusté</b>	<b>1,51 \$</b>	1,32 \$	<b>4,02 \$</b>	3,81 \$
Bénéfice dilué par action tel que déclaré	<b>1,54 \$</b>	1,27 \$	<b>4,31 \$</b>	3,78 \$
<i>Incidence des rajustements, par action</i>	<b>(0,04)</b>	0,04	<b>(0,30)</b>	0,01
<b>Bénéfice dilué par action rajusté</b>	<b>1,50 \$</b>	1,31 \$	<b>4,01 \$</b>	3,79 \$

1) L'incidence fiscale des rajustements sur les Autres produits reflète les taux d'imposition du ressort territorial concerné ainsi que la nature de l'élément aux fins de l'impôt.

## Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change de la période correspondante de l'exercice précédent. Les taux de change moyens se sont établis à 1,31 \$ et à 1,29 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, et à 1,25 \$ et à 1,31 \$ par 1,00 \$ US, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2017.

En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018 aurait été moins élevés de 26 M\$ (0,04 \$ par action après dilution) et plus élevé de 28 M\$ (0,04 \$ par action après dilution), respectivement.

Produits d'exploitation

En millions, à moins d'indication contraire	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits marchandises ferroviaires	3 463 \$	3 016 \$	15 %	12 %	9 947 \$	9 202 \$	8 %	9 %
Autres produits d'exploitation	225	205	10 %	6 %	566	554	2 %	3 %
<b>Total – Produits d'exploitation</b>	<b>3 688 \$</b>	<b>3 221 \$</b>	<b>14 %</b>	<b>12 %</b>	<b>10 513 \$</b>	<b>9 756 \$</b>	<b>8 %</b>	<b>9 %</b>
<b>Produits marchandises ferroviaires</b>								
Produits pétroliers et chimiques	665 \$	532 \$	25 %	21 %	1 845 \$	1 665 \$	11 %	12 %
Métaux et minéraux	457	396	15 %	12 %	1 292	1 146	13 %	14 %
Produits forestiers	508	440	15 %	12 %	1 420	1 351	5 %	6 %
Charbon	169	135	25 %	22 %	486	390	25 %	26 %
Produits céréaliers et engrais	568	492	15 %	13 %	1 698	1 629	4 %	5 %
Intermodal	897	827	8 %	7 %	2 574	2 384	8 %	9 %
Véhicules automobiles	199	194	3 %	(1 %)	632	637	(1 %)	— %
<b>Total – Produits marchandises ferroviaires</b>	<b>3 463 \$</b>	<b>3 016 \$</b>	<b>15 %</b>	<b>12 %</b>	<b>9 947 \$</b>	<b>9 202 \$</b>	<b>8 %</b>	<b>9 %</b>
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)	61 642	59 056	4 %	4 %	181 848	177 621	2 %	2 %
Produits marchandises ferroviaires/TMC (en cents)	5,62	5,11	10 %	7 %	5,47	5,18	6 %	7 %
Wagons complets (en milliers)	1 525	1 484	3 %	3 %	4 439	4 276	4 %	4 %
Produits marchandises ferroviaires/wagon complet (en dollars)	2 271	2 032	12 %	9 %	2 241	2 152	4 %	5 %

Les produits d'exploitation pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018 se sont élevés à 3 688 M\$, contre 3 221 M\$ à la période correspondante de 2017, soit une augmentation de 467 M\$, ou 14 %. Pour les neuf premiers mois de 2018, les produits d'exploitation se sont établis à 10 513 M\$, soit une hausse de 757 M\$, ou 8 %, comparativement à la période correspondante de 2017. L'augmentation du troisième trimestre s'explique surtout par une augmentation des taux du supplément carburant applicables, par des hausses des tarifs marchandises, par les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible, ainsi que par l'accroissement des volumes de céréales canadiennes, de charbon et de pétrole brut américains et de nombreux produits forestiers. L'augmentation des neuf premiers mois s'explique avant tout par des hausses des tarifs marchandises, par une augmentation des taux du supplément carburant applicables et par l'accroissement des volumes de charbon américain, de produits pétroliers raffinés et de produits sidérurgiques semi-finis, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

Les produits d'exploitation découlant du supplément carburant ont augmenté de 126 M\$ au troisième trimestre et de 277 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017, principalement en raison d'une augmentation des taux du supplément carburant applicables.

Les TMC, qui mesurent le poids et la distance relatifs des marchandises transportées en service ferroviaire par la Compagnie, ont augmenté de 4 % au troisième trimestre et de 2 % au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017.

Les produits marchandises ferroviaires par TMC ont augmenté de 10 % au troisième trimestre et de 6 % au cours des neuf premiers mois de 2018, comparativement aux périodes correspondantes de 2017. L'augmentation du troisième trimestre découle principalement d'une augmentation des taux du supplément carburant applicables, des hausses des tarifs marchandises et des répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible. L'augmentation des neuf premiers mois s'explique surtout par des hausses des tarifs marchandises et par une augmentation des taux du supplément carburant applicables, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

## Produits pétroliers et chimiques

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	665 \$	532 \$	25 %	21 %	1 845 \$	1 665 \$	11 %	12 %
TMC ( <i>en millions</i> )	12 437	10 823	15 %	15 %	34 609	33 678	3 %	3 %
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	5,35	4,92	9 %	5 %	5,33	4,94	8 %	9 %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	161	154	5 %	5 %	469	460	2 %	2 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 133 M\$, ou 25 %, au troisième trimestre et de 180 M\$, ou 11 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. L'augmentation du troisième trimestre est essentiellement attribuable à des hausses des tarifs marchandises, à l'accroissement des volumes de pétrole brut, à une augmentation des taux du supplément carburant applicables et aux répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible. L'augmentation des neuf premiers mois s'explique surtout par des hausses des tarifs marchandises, par une augmentation des taux du supplément carburant applicables et par l'accroissement des volumes de produits pétroliers raffinés, facteurs neutralisés en partie par le fléchissement des volumes de pétrole brut au premier semestre de l'exercice et par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 9 % au troisième trimestre et de 8 % au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. L'augmentation du troisième trimestre découle principalement des hausses des tarifs marchandises, d'une augmentation des taux du supplément carburant applicables et des répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible, facteurs neutralisés en partie par une augmentation de la longueur moyenne des parcours. L'augmentation des neuf premiers mois est avant tout attribuable à des hausses des tarifs marchandises et à une augmentation des taux du supplément carburant applicables, neutralisées en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

## Métaux et minéraux

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	457 \$	396 \$	15 %	12 %	1 292 \$	1 146 \$	13 %	14 %
TMC ( <i>en millions</i> )	7 442	7 775	(4 %)	(4 %)	21 924	21 105	4 %	4 %
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	6,14	5,09	21 %	17 %	5,89	5,43	8 %	10 %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	268	261	3 %	3 %	775	738	5 %	5 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 61 M\$, ou 15 %, au troisième trimestre et de 146 M\$, ou 13 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. L'augmentation du troisième trimestre s'explique surtout par une augmentation des taux du supplément carburant applicables, par des hausses des tarifs marchandises, par les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible et par l'accroissement des volumes de trafic. L'augmentation des neuf premiers mois découle principalement des hausses des tarifs marchandises, de l'accroissement des volumes des produits sidérurgiques semi-finis, de l'augmentation des volumes de sable de fracturation au cours du premier semestre de l'exercice et d'une augmentation des taux du supplément carburant applicables, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 21 % au troisième trimestre et de 8 % au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. L'augmentation du troisième trimestre est surtout attribuable à une diminution de la longueur moyenne des parcours, à une augmentation des taux du supplément carburant applicables, à des hausses des tarifs marchandises et aux répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible. L'augmentation des neuf premiers mois s'explique avant tout par des hausses des tarifs marchandises et par une augmentation des taux du supplément carburant applicables, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

## Produits forestiers

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	508 \$	440 \$	15 %	12 %	1 420 \$	1 351 \$	5 %	6 %
TMC ( <i>en millions</i> )	7 920	7 613	4 %	4 %	22 803	23 092	(1 %)	(1 %)
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	6,41	5,78	11 %	8 %	6,23	5,85	6 %	8 %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	108	107	1 %	1 %	317	322	(2 %)	(2 %)

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 68 M\$, ou 15 %, au troisième trimestre et de 69 M\$, ou 5 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. L'augmentation du troisième trimestre s'explique essentiellement par l'accroissement des volumes de nombreux produits forestiers, par des hausses des tarifs marchandises, par une augmentation des taux du supplément carburant applicables et par les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible. L'augmentation des neuf premiers mois découle principalement des hausses des tarifs marchandises et d'une augmentation des taux du supplément carburant applicables, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 11 % au troisième trimestre et de 6 % au cours des neuf premiers mois de 2018, comparativement aux périodes correspondantes de 2017, en raison surtout des hausses des tarifs marchandises et d'une augmentation des taux du supplément carburant applicables, facteurs neutralisés en partie par l'augmentation de la longueur moyenne des parcours au troisième trimestre. Les produits marchandises par TMC ont bénéficié de l'incidence de la conversion du dollar CA plus faible au troisième trimestre et ils ont souffert de l'incidence de la conversion du dollar CA plus vigoureux au cours des neuf premiers mois de 2018.

## Charbon

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	169 \$	135 \$	25 %	22 %	486 \$	390 \$	25 %	26 %
TMC ( <i>en millions</i> )	4 474	3 716	20 %	20 %	12 916	10 673	21 %	21 %
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	3,78	3,63	4 %	2 %	3,76	3,65	3 %	4 %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	86	83	4 %	4 %	252	227	11 %	11 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 34 M\$, ou 25 %, au troisième trimestre et de 96 M\$, ou 25 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. Les augmentations des deux périodes sont surtout attribuables à l'accroissement des volumes de charbon thermique américain destiné à l'exportation via la côte du golfe du Mexique, à des hausses des tarifs marchandises et à une augmentation des taux de supplément carburant applicables. L'accroissement des volumes d'exportation de charbon métallurgique transitant par les ports de la côte ouest a également contribué à l'augmentation des neuf premiers mois de 2018.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 4 % au troisième trimestre et de 3 % au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017, en raison surtout des hausses des tarifs marchandises et d'une augmentation des taux de supplément carburant applicables, facteurs neutralisés en partie par une augmentation importante de la longueur moyenne des parcours.

## Produits céréaliers et engrais

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	568 \$	492 \$	15 %	13 %	1 698 \$	1 629 \$	4 %	5 %
TMC ( <i>en millions</i> )	13 481	12 631	7 %	7 %	41 671	41 533	— %	— %
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	4,21	3,90	8 %	6 %	4,07	3,92	4 %	5 %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	156	145	8 %	8 %	463	458	1 %	1 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 76 M\$, ou 15 %, au troisième trimestre et de 69 M\$, ou 4 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. L'augmentation du troisième trimestre est principalement attribuable à l'accroissement des volumes d'exportation de blé canadien et de produits à base de maïs et de soja américains, à une augmentation des taux de supplément carburant applicables, aux répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible et à des hausses des tarifs marchandises. L'augmentation des neuf premiers mois s'explique surtout par des hausses des tarifs marchandises, par une augmentation des taux de supplément carburant applicables et par l'accroissement des volumes de céréales américaines, facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 8 % au troisième trimestre et de 4 % au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. L'augmentation du troisième trimestre s'explique avant tout par une augmentation des taux de supplément carburant applicables, par les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible et par des hausses des tarifs marchandises. L'augmentation des neuf premiers mois découle surtout des hausses des tarifs marchandises et d'une augmentation des taux de supplément carburant applicables, neutralisées en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

## Intermodal

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	897 \$	827 \$	8 %	7 %	2 574 \$	2 384 \$	8 %	9 %
TMC ( <i>en millions</i> )	14 982	15 416	(3 %)	(3 %)	44 883	44 229	1 %	1 %
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	5,99	5,36	12 %	10 %	5,73	5,39	6 %	7 %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	685	671	2 %	2 %	1 966	1 867	5 %	5 %

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 70 M\$, ou 8 %, au troisième trimestre et de 190 M\$, ou 8 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, comparativement aux périodes correspondantes de 2017. L'augmentation du troisième trimestre tient avant tout à une augmentation des taux du supplément carburant applicables, à des hausses des tarifs marchandises et aux répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible, facteurs neutralisés en partie par la diminution du trafic conteneurisé international transitant par le port de Vancouver. L'augmentation des neuf premiers mois s'explique surtout par une augmentation des taux du supplément carburant applicables, par la hausse du trafic conteneurisé international transitant par les ports de Prince Rupert et de Montréal et par des hausses des tarifs marchandises, facteurs neutralisés en partie par la diminution du trafic conteneurisé international transitant par le port de Vancouver et par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 12 % au troisième trimestre et de 6 % au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017, en raison surtout d'une augmentation des taux du supplément carburant applicables, des hausses des tarifs marchandises et d'une diminution de la longueur moyenne des parcours au troisième trimestre. Les produits marchandises par TMC ont bénéficié de l'incidence positive de la conversion du dollar CA plus faible au troisième trimestre et ils ont souffert de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux au cours des neuf premiers mois de 2018.



## Véhicules automobiles

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	199 \$	194 \$	3 %	(1 %)	632 \$	637 \$	(1 %)	— %
TMC ( <i>en millions</i> )	906	1 082	(16 %)	(16 %)	3 042	3 311	(8 %)	(8 %)
Produits/TMC ( <i>en cents</i> )	21,96	17,93	22 %	19 %	20,78	19,24	8 %	9 %
Wagons complets ( <i>en milliers</i> )	61	63	(3 %)	(3 %)	197	204	(3 %)	(3 %)

Les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 5 M\$, ou 3 %, au troisième trimestre et ont baissé de 5 M\$, ou 1 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. L'augmentation du troisième trimestre découle principalement d'une augmentation des taux du supplément carburant applicables, des répercussions positives de la conversion du dollar CA plus faible et des hausses des tarifs marchandises, facteurs neutralisés en partie par la diminution des volumes des importations de véhicules assemblés. La baisse des neuf premiers mois est essentiellement attribuable au recul des volumes de véhicules assemblés nord-américains et des importations de véhicules assemblés et à l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux, facteurs neutralisés en partie par une augmentation des taux du supplément carburant applicables et par des hausses des tarifs marchandises.

Les produits marchandises par TMC ont augmenté de 22 % au troisième trimestre et de 8 % au cours des neuf premiers mois de 2018, comparativement aux périodes correspondantes de 2017, en raison surtout d'une diminution importante de la longueur moyenne des parcours au troisième trimestre, d'une augmentation des taux du supplément carburant applicables et des hausses des tarifs marchandises. Les produits marchandises par TMC ont bénéficié de l'incidence positive de la conversion du dollar CA plus faible au troisième trimestre et ils ont souffert de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus vigoureux au cours des neuf premiers mois de 2018.

## Autres produits

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits ( <i>en millions</i> )	225 \$	205 \$	10 %	6 %	566 \$	554 \$	2 %	3 %

Les Autres produits d'exploitation ont augmenté de 20 M\$, ou 10 %, au troisième trimestre et de 12 M\$, ou 2 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. Les augmentations des deux périodes sont surtout attribuables à l'augmentation des produits tirés des services de navires et de quais, d'expédition transitaire et de gestion du transport.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour le troisième trimestre de 2018 se sont établies à 2 196 M\$ par rapport à 1 842 M\$ au trimestre correspondant de 2017, soit une augmentation de 354 M\$, ou 19 %. Les charges d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2018 se sont élevées à 6 472 M\$, par rapport à 5 738 M\$ à la période correspondante de 2017, soit une hausse de 734 M\$, ou 13 %. Les augmentations des deux périodes s'expliquent principalement par la hausse des prix du carburant, par des coûts plus élevés de la main-d'œuvre découlant d'une augmentation des effectifs et par des coûts plus élevés liés à la formation des nouveaux employés, ainsi que par la hausse des coûts résultant de l'accroissement des volumes de trafic au deuxième et au troisième trimestres et de la performance en matière d'exploitation se situant en deçà des niveaux de 2017. Les charges d'exploitation ont souffert de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus faible au troisième trimestre et elles ont bénéficié de l'incidence positive de la conversion du dollar CA plus vigoureux durant les neuf premiers mois de 2018.

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2018	2017	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Main-d'œuvre et avantages sociaux <sup>1)</sup>	707 \$	605 \$	(17 %)	(15 %)	2 069 \$	1 871 \$	(11 %)	(11 %)
Services acquis et matières	485	424	(14 %)	(12 %)	1 444	1 296	(11 %)	(12 %)
Carburant	437	312	(40 %)	(35 %)	1 266	983	(29 %)	(31 %)
Amortissement	330	316	(4 %)	(3 %)	983	965	(2 %)	(2 %)
Location de matériel	127	107	(19 %)	(14 %)	352	311	(13 %)	(14 %)
Risques divers et autres	110	78	(41 %)	(37 %)	358	312	(15 %)	(16 %)
<b>Total – Charges d'exploitation <sup>1)</sup></b>	<b>2 196 \$</b>	<b>1 842 \$</b>	<b>(19 %)</b>	<b>(16 %)</b>	<b>6 472 \$</b>	<b>5 738 \$</b>	<b>(13 %)</b>	<b>(14 %)</b>

1) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme ASU 2017-07: Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost au premier trimestre de 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. Consulter la section intitulée Recommandations comptables récentes du présent Rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

### Main-d'œuvre et avantages sociaux

Les charges du poste Main-d'œuvre et avantages sociaux ont augmenté de 102 M\$, ou 17 %, au troisième trimestre et de 198 M\$, ou 11 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. Les augmentations des deux périodes tiennent avant tout à la hausse des effectifs, aux augmentations générales des salaires, à la hausse des coûts liés aux heures supplémentaires et à la formation des nouveaux employés et à l'augmentation de la charge relative aux régimes de retraite. Les charges du poste Main-d'œuvre et avantages sociaux ont souffert de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus faible au troisième trimestre et elles ont bénéficié de l'incidence positive de la conversion du dollar CA plus vigoureux durant les neuf premiers mois de 2018.

### Services acquis et matières

Les charges du poste Services acquis et matières ont augmenté de 61 M\$, ou 14 %, au troisième trimestre et de 148 M\$, ou 11 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, comparativement aux périodes correspondantes de 2017. Les augmentations des deux périodes s'expliquent principalement par la hausse des coûts des services acquis auprès d'entrepreneurs indépendants, par l'augmentation des coûts de camionnage et de transbordement et par la hausse des coûts liés aux réparations, à l'entretien et aux matériaux en raison de l'accroissement des volumes de trafic au deuxième et au troisième trimestres. Les charges du poste Services acquis et matières ont souffert de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus faible au troisième trimestre et elles ont bénéficié de l'incidence positive de la conversion du dollar CA plus vigoureux durant les neuf premiers mois de 2018.

### Carburant

Les charges du poste Carburant ont augmenté de 125 M\$, ou 40 %, au troisième trimestre et de 283 M\$, ou 29 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. Les augmentations des deux périodes sont surtout attribuables à la hausse des prix du carburant et à l'accroissement des volumes de trafic. Les charges du poste Carburant ont souffert de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus faible au troisième trimestre et elles ont bénéficié de l'incidence positive de la conversion du dollar CA plus vigoureux durant les neuf premiers mois de 2018.

### Amortissement

Les charges du poste Amortissement ont augmenté de 14 M\$, ou 4 %, au troisième trimestre et de 18 M\$, ou 2 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, comparativement aux périodes correspondantes de 2017. Les augmentations des deux périodes s'expliquent principalement par des acquisitions nettes d'actifs, neutralisées en partie par l'effet favorable d'études sur l'amortissement. Les charges du poste Amortissement ont souffert de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus faible au troisième trimestre et elles ont bénéficié de l'incidence positive de la conversion du dollar CA plus vigoureux durant les neuf premiers mois de 2018.

### Location de matériel

Les charges du poste Location de matériel ont augmenté de 20 M\$, ou 19 %, au troisième trimestre et de 41 M\$, ou 13 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. Les augmentations des deux périodes sont essentiellement attribuables à la hausse des coûts liés aux locomotives louées et des charges afférentes aux redevances d'utilisation de wagons. Les charges du poste Location de matériel ont souffert de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus faible au troisième trimestre et elles ont bénéficié de l'incidence positive du dollar CA plus vigoureux durant les neuf premiers mois de 2018.

### Risques divers et autres

Les charges du poste Risques divers et autres ont augmenté de 32 M\$, ou 41 %, au troisième trimestre et de 46 M\$, ou 15 %, au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017. L'augmentation du troisième trimestre s'explique surtout par la hausse des coûts liés aux incidents et par l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus faible. L'augmentation des neuf premiers mois tient principalement à la hausse des provisions pour litiges et des coûts liés aux incidents, neutralisée en partie par les répercussions positives de la conversion du dollar CA plus vigoureux.

## Autres produits et charges

### Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs se sont établis respectivement à 121 M\$ et à 367 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, contre 119 M\$ et 364 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2017. Les augmentations des deux périodes s'expliquent principalement par un niveau moyen de la dette plus élevé, neutralisé en partie par un taux d'intérêt moyen pondéré moins élevé. Les charges du poste intérêts débiteurs ont souffert de l'incidence négative de la conversion du dollar CA plus faible au troisième trimestre et elles ont bénéficié de l'incidence positive du dollar CA plus vigoureux durant les neuf premiers mois de 2018.

### Autres éléments du produit net des prestations

Les autres éléments du produit net des prestations se sont établis à 76 M\$ et à 229 M\$, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, par rapport à 80 M\$ et à 239 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2017.

### Autres produits

Les Autres produits se sont établis à 48 M\$ et à 283 M\$, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, contre 5 M\$ et 8 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2017. Les augmentations des deux périodes sont attribuables à des gains sur la cession d'immobilisations en 2018. Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, le poste Autres produits comprenait un gain de 36 M\$ sur la cession des embranchements Doney et Saint-François. Pour les neuf premiers mois de 2018, le poste Autres Produits comprenait aussi un gain de 184 M\$ découlant du transfert du bail ferroviaire de la gare Centrale et un gain de 39 M\$ sur la cession de la voie industrielle de Calgary.

### Charges d'impôts sur les bénéfices

Les charges d'impôts sur les bénéfices se sont chiffrées à 361 M\$ et à 1 001 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, respectivement, contre 387 M\$ et 1 028 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2017.

La charge d'impôts sur les bénéfices pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2017 comprenait une charge nette d'impôts reportés sur les bénéfices de 8 M\$, composée d'une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 31 M\$ inscrite au troisième trimestre et découlant de l'augmentation d'un taux d'impôt étatique sur les sociétés, ainsi que des recouvrements d'impôts reportés sur les bénéfices de 18 M\$ inscrits au deuxième trimestre et de 5 M\$ inscrits au premier trimestre, ces deux recouvrements découlant de la réduction des taux d'impôt provinciaux sur les sociétés.

Les taux d'imposition effectifs pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018 ont été respectivement de 24,1 % et de 23,9 %, contre des taux respectifs de 28,8 % et de 26,4 % pour les périodes correspondantes de 2017. À l'exclusion des charges et des recouvrements d'impôts reportés sur les bénéfices mentionnés ci-dessus, les taux d'imposition effectifs pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2017 ont été respectivement de 26,5 % et de 26,1 %. Les baisses des taux d'imposition effectifs sont attribuables principalement à la

## Rapport de gestion

réduction d'un taux d'impôts fédéral sur les sociétés aux États-Unis et à des gains sur la cession d'immobilisations assujetties à un taux d'inclusion du gain en capital moins élevé.

### Résumé des données financières trimestrielles

En millions, sauf les données relatives aux actions	Trimestres de 2018				Trimestres de 2017			Trimestres de 2016
	Troisième <sup>1)</sup>	Deuxième <sup>2)</sup>	Premier	Quatrième <sup>3)</sup>	Troisième <sup>4)</sup>	Deuxième <sup>5)</sup>	Premier <sup>6)</sup>	Quatrième <sup>7)</sup>
Produits d'exploitation	3 688 \$	3 631 \$	3 194 \$	3 285 \$	3 221 \$	3 329 \$	3 206 \$	3 217 \$
Bénéfice net	1 134 \$	1 310 \$	741 \$	2 611 \$	958 \$	1 031 \$	884 \$	1 018 \$
Bénéfice de base par action	1,55 \$	1,78 \$	1,00 \$	3,50 \$	1,28 \$	1,36 \$	1,16 \$	1,33 \$
Bénéfice dilué par action	1,54 \$	1,77 \$	1,00 \$	3,48 \$	1,27 \$	1,36 \$	1,16 \$	1,32 \$
Dividendes par action	0,4550 \$	0,4550 \$	0,4550 \$	0,4125 \$	0,4125 \$	0,4125 \$	0,4125 \$	0,3750 \$
<b>Rapprochement du bénéfice d'exploitation <sup>8)</sup></b>								
Bénéfice d'exploitation tel que reporté initialement	S.O.	S.O.	S.O.	1 301 \$	1 459 \$	1 495 \$	1 303 \$	1 395 \$
Rajustement : Autres éléments du produit net des prestations	S.O.	S.O.	S.O.	(76)	(80)	(80)	(79)	(62)
Bénéfice d'exploitation	1 492 \$	1 519 \$	1 030 \$	1 225 \$	1 379 \$	1 415 \$	1 224 \$	1 333 \$

1) Le Bénéfice net comprenait un gain de 36 M\$, ou 32 M\$ après impôts, sur la cession des embranchements de Doney et de Saint-François, qui a été comptabilisé dans les Autres produits.

2) Le Bénéfice net comprenait un gain de 184 M\$, ou 156 M\$ après impôts, découlant du transfert du bail ferroviaire de la gare Centrale, ainsi qu'un gain de 39 M\$, ou 34 M\$ après impôts, sur la cession de la voie industrielle de Calgary, qui ont été comptabilisés dans les Autres produits.

3) Le Bénéfice net comprenait un recouvrement d'impôts reportés sur les bénéfices de 1 764 M\$ découlant de l'adoption de la Tax Cuts and Jobs Act (« la réforme fiscale américaine ») et une charge d'impôts reportés sur les bénéfices de 50 M\$ découlant de l'augmentation des taux d'impôts provinciaux sur les sociétés.

4) Le Bénéfice net comprenait une charge d'impôts reportée sur les bénéfices de 31 M\$ découlant de l'augmentation d'un taux d'impôt étatique sur les sociétés.

5) Le Bénéfice net comprenait un recouvrement d'impôts reporté sur les bénéfices de 18 M\$ découlant de la réduction d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés.

6) Le Bénéfice net comprenait un recouvrement d'impôts reporté sur les bénéfices de 5 M\$ découlant de la réduction d'un taux d'impôt provincial sur les sociétés.

7) Le Bénéfice net comprenait un gain de 76 M\$, ou 66 M\$ après impôts, sur la cession du Viaduc du Sud, qui a été comptabilisé dans les Autres produits.

8) La Compagnie a adopté de façon rétrospective la norme ASU 2017-07: Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost au premier trimestre de 2018. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la présentation courante. Consulter la section intitulée Recommandations comptables récentes du présent Rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

Les produits d'exploitation générés par la Compagnie au cours de l'année subissent l'influence des conditions climatiques saisonnières, de la conjoncture économique générale, de la demande cyclique pour le transport ferroviaire et des forces de la concurrence sur le marché du transport (consulter la section intitulée *Risques commerciaux* du Rapport de gestion annuel de 2017 de la Compagnie). Les charges d'exploitation reflètent les répercussions des volumes de marchandises, des conditions climatiques saisonnières, des coûts liés à la main-d'œuvre, des prix du carburant et des initiatives de productivité de la Compagnie. Les fluctuations du dollar CA par rapport au dollar US ont aussi eu un effet sur la conversion des produits et des charges d'exploitation de la Compagnie libellés en dollars US et ont donné lieu à des fluctuations du bénéfice net pour les huit trimestres présentés ci-dessus.

### Liquidités et ressources en capitaux

La section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux* du Rapport de gestion annuel de 2017 de la Compagnie présente une analyse des liquidités et des ressources en capitaux de la Compagnie. Il n'y a pas eu de changements significatifs au cours des neuf premiers mois de 2018, à l'exception de ceux qui sont indiqués ci-dessous.

Au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017, le poste Trésorerie et équivalents de la Compagnie se chiffrait à 317 M\$ et à 70 M\$, respectivement, et le poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions, à 492 M\$ et à 483 M\$, respectivement. À ces mêmes dates, la Compagnie avait des déficits de fonds de roulement respectifs de 1 058 M\$ et de 1 793 M\$. Il n'y a actuellement aucune exigence particulière relative au fonds de roulement autre que celles du cours normal des affaires, comme il est expliqué aux présentes.

La Compagnie estime que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et ses diverses sources de financement seront suffisants pour répondre à ses obligations courantes. La Compagnie n'a actuellement connaissance d'aucune tendance ni de fluctuation prévue de ses liquidités qui pourrait avoir une incidence sur son exploitation courante ou sa situation financière en date du présent Rapport de gestion.

### Sources de financement disponibles

#### *Prospectus préalable et déclaration d'enregistrement*

Le 26 juillet 2018, en vertu de son prospectus préalable et de sa déclaration d'enregistrement alors en vigueur, la Compagnie a émis sur les marchés financiers canadiens des billets à 3,20 % échéant en 2028 d'un capital de 350 M\$ et des billets à 3,60 % échéant en 2048 d'un capital de 450 M\$, pour des produits nets de 787 M\$. Le 6 février 2018, en vertu de son prospectus préalable et de sa déclaration d'enregistrement précédents, la Compagnie a émis sur les marchés financiers américains des billets à 2,40 % échéant en 2020 d'un capital de 300 M\$ US (374 M\$) et des billets à 3,65 % échéant en 2048 d'un capital de 600 M\$ US (749 M\$), pour des produits nets de 1 106 M\$.

Le 13 février 2018, la Compagnie a déposé un prospectus préalable auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada ainsi qu'une déclaration d'enregistrement auprès de la SEC, en vertu desquels le CN peut émettre des titres d'emprunt sur les marchés financiers canadien et américain au cours des 25 mois à compter de la date de dépôt. Au 30 septembre 2018, la capacité restante de ce prospectus préalable et de sa déclaration d'enregistrement s'établissait à 5,2 G\$. Ce prospectus préalable et cette déclaration d'enregistrement ont remplacé le prospectus préalable et la déclaration d'enregistrement précédents qui ont expiré le 6 février 2018. L'accès aux marchés financiers canadien et américain en vertu du prospectus préalable et de la déclaration d'enregistrement dépend des conditions du marché.

#### *Facilité de crédit renouvelable*

Le 15 mars 2018, l'entente de facilité de crédit renouvelable de la Compagnie a été modifiée afin de prolonger la durée de la facilité de crédit d'une année et elle a été augmentée de 1,3 G\$ à 1,8 G\$, à compter du 5 mai 2018. L'augmentation de la capacité procure à la Compagnie une plus grande souplesse financière. La facilité de crédit modifiée de 1,8 G\$ est composée d'une tranche de 900 M\$ échéant le 5 mai 2021 et d'une tranche de 900 M\$ échéant le 5 mai 2023. La clause accordéon, qui prévoit une somme supplémentaire de 500 M\$ de crédit en vertu de la facilité sous réserve de l'approbation de chacun des prêteurs, demeure inchangée. Au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017, la Compagnie n'avait aucun emprunt en circulation en vertu de sa facilité de crédit renouvelable, et aucun retrait n'a été effectué au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2018.

#### *Papier commercial*

Les programmes de papier commercial de la Compagnie sont garantis par la facilité de crédit renouvelable de la Compagnie. À compter du 5 mai 2018, le montant maximal total sur le principal de papier commercial qui pourrait être émis est passé de 1,3 G\$ à 1,8 G\$, ou à l'équivalent en dollars US, sur une base combinée. Au 30 septembre 2018 et au 31 décembre 2017, les emprunts totaux sous forme de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 1 119 M\$ US (1 445 M\$) et à 760 M\$ US (955 M\$), respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

#### *Programme de titrisation des débiteurs*

La Compagnie a une entente qui prévoit la vente, à des fiduciaires non liées, d'une participation indivise dans des débiteurs renouvelables pour un produit en espèces maximal de 450 M\$. Le 30 avril 2018, la Compagnie a prolongé de deux ans la durée de cette entente, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2021.

Au 30 septembre 2018, les emprunts sous forme de titrisation des débiteurs de la Compagnie s'élevaient à 350 M\$, garantis par et limités à 397 M\$ de débiteurs, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés. Au 31 décembre 2017, les emprunts sous forme de titrisation des débiteurs de la Compagnie s'élevaient à 421 M\$, composés de 320 M\$ et de 80 M\$ US (101 M\$), garantis par et limités à 476 M\$ de débiteurs, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an des Bilans consolidés.

#### *Facilités de lettres de crédit bilatérales*

La Compagnie a une série d'ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées. Le 15 mars 2018, la Compagnie a prolongé la durée des ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2021. Au 30 septembre 2018, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 405 M\$ (394 M\$ au 31 décembre 2017) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées sur un montant total disponible de 441 M\$ (437 M\$ au 31 décembre 2017) et de 137 M\$ (136 M\$ au 31 décembre 2017) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées. Au 30 septembre 2018, des montants de 408 M\$ (400 M\$ au 31 décembre 2017) et de 80 M\$ (80 M\$ au 31 décembre 2017) étaient donnés en garantie en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et non engagées, respectivement, et sont comptabilisés au poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions.

## Rapport de gestion

De plus amples renseignements sur les sources de financement de la Compagnie sont présentés à la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Sources de financement disponibles* du Rapport de gestion annuel de 2017 de la Compagnie, ainsi qu'à la *Note 7, Activités de financement*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

### Cotes de crédit

Les cotes de crédit pour les titres d'emprunt à long terme et pour le papier commercial de la Compagnie sont restées les mêmes que celles qui sont indiquées à la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Cotes de crédit* du Rapport de gestion annuel de 2017 de la Compagnie.

### Flux de trésorerie

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre			Pour les neuf mois terminés le 30 septembre		
	2018	2017	Variation	2018	2017	Variation
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 564 \$	1 406 \$	158 \$	4 001 \$	4 167 \$	(166) \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(979)	(744)	(235)	(2 120)	(1 846)	(274)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	(644)	(667)	23	(1 625)	(2 398)	773
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions	(11)	4	(15)	—	(4)	4
<i>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions</i>	<b>(70)</b>	<b>(1)</b>	<b>(69)</b>	<b>256</b>	<b>(81)</b>	<b>337</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	<b>879</b>	592	287	<b>553</b>	672	(119)
<i>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période</i>	<b>809 \$</b>	591 \$	218 \$	<b>809 \$</b>	591 \$	218 \$

### Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 158 M\$ au troisième trimestre de 2018 par rapport à la période correspondante de 2017, en raison surtout d'une augmentation du résultat en trésorerie, neutralisée en partie par des variations défavorables du fonds de roulement. Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont diminué de 166 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2018 par rapport à la période correspondante de 2017, en raison principalement de variations défavorables du fonds de roulement, notamment une hausse des paiements d'impôts sur les bénéfices, qui ont été neutralisées en partie par une augmentation du résultat en trésorerie.

### Cotisations aux régimes de retraite

Les cotisations de la Compagnie à ses divers régimes de retraite à prestations déterminées sont conformes aux dispositions législatives applicables au Canada et aux États-Unis et respectent les limites inférieures et supérieures déterminées selon des évaluations actuarielles.

Les évaluations actuarielles doivent généralement être effectuées tous les ans pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées canadiens ou lorsque le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) le juge opportun. Des évaluations actuarielles doivent aussi être effectuées tous les ans pour les régimes de retraite à prestations déterminées admissibles aux États-Unis de la Compagnie. À des fins de comptabilité, la capitalisation de tous les régimes de retraite est calculée selon les PCGR. À des fins de capitalisation, la capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens de la Compagnie est calculée selon l'approche de continuité d'exploitation et l'approche de solvabilité conformément à la législation fédérale sur les pensions et sous réserve des lignes directrices émises par l'Institut canadien des actuaires et par le BSIF. La législation fédérale sur les pensions exige que les déficits de capitalisation soient payés sur un certain nombre d'années. Il est aussi possible d'obtenir une lettre de crédit pour répondre aux exigences de paiements de solvabilité.

Les évaluations actuarielles les plus récentes effectuées à des fins de capitalisation en date du 31 décembre 2017, que la Compagnie a déposées pour ses régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens, indiquaient un excédent de capitalisation d'environ 3,1 G\$ sur une base de continuité d'exploitation et un excédent de capitalisation d'environ 0,5 G\$ sur une base de solvabilité, calculés selon la moyenne triennale du ratio de liquidation hypothétique des régimes.

Les cotisations de 64 M\$ et de 84 M\$, versées au cours des neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017, respectivement, rendent compte principalement des cotisations au Régime de retraite du CN, représentant le coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période, tel que déterminé par les évaluations actuarielles applicables de la Compagnie à des fins de capitalisation. La diminution des cotisations aux régimes de retraite reflète essentiellement la réduction par la Compagnie de ses cotisations au titre du coût des prestations des services rendus au cours de l'exercice pour le Régime de retraite du CN, comme le permet l'évaluation actuarielle la plus récente. En 2018, la Compagnie prévoit maintenant verser des cotisations en espèces totales d'environ 100 M\$ au titre de tous ses régimes de retraite.

Des changements défavorables aux hypothèses utilisées pour calculer la capitalisation des régimes de la Compagnie, particulièrement par rapport au taux d'actualisation, ainsi que des modifications de la législation fédérale sur les pensions pourraient avoir une incidence considérable sur les cotisations futures de la Compagnie.

D'autres renseignements relatifs aux régimes de retraite sont présentés à la *Note 12, Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2017 de la Compagnie.

### *Paiements d'impôts sur les bénéfiques*

Les paiements nets d'impôts sur les bénéfiques se sont établis à 669 M\$ et 498 M\$, respectivement, pour les neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017. L'augmentation est attribuable à un paiement final plus élevé fait en 2018 pour l'exercice précédent et d'une hausse des versements au Canada, facteurs neutralisés en partie par une baisse des paiements d'impôts sur les bénéfiques aux États-Unis. Pour 2018, la Compagnie s'attend à ce que ses paiements nets d'impôts sur les bénéfiques soient d'environ 800 M\$.

### *Activités d'investissement*

Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement ont augmenté de 235 M\$ au troisième trimestre et de 274 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017, en raison surtout d'une hausse des acquisitions d'immobilisations, neutralisée en partie par les produits découlant de la cession d'immobilisations.

### *Acquisitions d'immobilisations*

<i>En millions</i>	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Voie et chemin de roulement	719 \$	561 \$	1 652 \$	1 414 \$
Matériel roulant	106	59	188	109
Immeubles	16	10	37	32
Informatique	129	53	311	143
Autres	32	41	79	97
<i>Acquisitions d'immobilisations</i> <sup>1)</sup>	<b>1 002 \$</b>	<b>724 \$</b>	<b>2 267 \$</b>	<b>1 795 \$</b>

1) Comprennent 114 M\$ et 346 M\$, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018 (97 M\$ et 289 M\$, respectivement, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2017) pour la mise en œuvre de la commande intégrale des trains, comme l'exigent des dispositions législatives adoptées par le gouvernement fédéral américain.

### *Programme de dépenses en immobilisations de 2018*

En 2018, la Compagnie a augmenté son budget de dépenses en immobilisations, le faisant passer d'approximativement 3,2 G\$ à environ 3,5 G\$. Au premier trimestre, la Compagnie a affecté un montant supplémentaire de 0,2 G\$ à des initiatives visant à accroître la capacité, à soutenir la croissance et à améliorer la résilience du réseau, telles que l'expansion de l'infrastructure des voies et des investissements dans des gares de triage et des terminaux intermodaux. Au deuxième trimestre, la Compagnie a augmenté son budget d'immobilisations de 0,1 G\$ principalement pour l'acquisition de wagons. Des renseignements supplémentaires sur le programme de dépenses en immobilisations de 2018 de la Compagnie sont présentés à la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Flux de trésorerie* du Rapport de gestion annuel de 2017 de la Compagnie.

### *Activités de financement*

Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement ont baissé de 23 M\$ au troisième trimestre et de 773 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport aux périodes correspondantes de 2017, en raison principalement d'une émission nette de papier commercial, neutralisée en partie par des émissions nettes de titres de créance à long terme moins élevés.

### Activités de financement par emprunt

Les activités de financement par emprunt au cours des neuf premiers mois de 2018 comprenaient ce qui suit :

- le 30 août 2018, remboursement anticipé de 550 M\$ US de billets à 5,55 % échéant en 2019, pour un montant de 558 M\$ US (720 M\$), ce qui a donné lieu à une perte de 8 M\$ US (10 M\$) comptabilisée au poste Autres produits;
- le 26 juillet 2018, émission sur les marchés financiers canadiens de 350 M\$ de billets à 3,20 % échéant en 2028 et de 450 M\$ de billets à 3,60 % échéant en 2048, pour un produit net total de 787 M\$;
- le 15 juillet 2018, remboursement à l'échéance de 200 M\$ US (264 M\$) de billets à 6,80 % échéant en 2018;
- le 15 mai 2018, remboursement à l'échéance de 325 M\$ US (415 M\$) de billets à 5,55 % échéant en 2018;
- le 6 février 2018, émission sur les marchés financiers américains de 300 M\$ US (374 M\$) de billets à 2,40 % échéant en 2020 et de 600 M\$ US (749 M\$) de billets à 3,65 % échéant en 2048, pour un produit net total de 1 106 M\$;
- émission nette de papier commercial de 21 M\$ au troisième trimestre et de 447 M\$ au cours des neuf premiers mois;
- produit de 350 M\$ au troisième trimestre et de 530 M\$ au cours des neuf premiers mois tiré du programme de titrisation des débiteurs;
- remboursement des emprunts sous forme de titrisation des débiteurs de 600 M\$ au cours des neuf premiers mois; et
- remboursement lié à des contrats de location-acquisition de 7 M\$ au troisième trimestre et de 23 M\$ au cours des neuf premiers mois.

Les activités de financement par emprunt au cours des neuf premiers mois de 2017 comprenaient ce qui suit :

- le 1<sup>er</sup> août 2017, émission sur les marchés financiers canadiens de 500 M\$ de billets à 3,60 % échéant en 2047, pour un produit net de 493 M\$;
- remboursement net de papier commercial de 260 M\$ au troisième trimestre et de 283 M\$ au cours des neuf premiers mois; et
- remboursement de dettes liées à des contrats de location-acquisition de 25 M\$ au troisième trimestre et de 64 M\$ au cours des neuf premiers mois.

Des renseignements supplémentaires sur les titres d'emprunt en circulation de la Compagnie sont donnés à la *Note 10, Dette à long terme*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2017 de la Compagnie.

### Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 31,0 millions d'actions ordinaires entre le 30 octobre 2017 et le 29 octobre 2018. Au 30 septembre 2018, la Compagnie avait racheté 17,8 millions d'actions ordinaires pour un montant de 1 830 M\$ en vertu de son OPR en cours.

Le tableau suivant présente l'information relative aux rachats d'actions pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017 :

En millions, sauf les données relatives aux actions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Nombre d'actions ordinaires rachetées <sup>1)</sup>	4,6	5,3	14,9	15,9
Prix moyen pondéré par action	114,01 \$	101,49 \$	103,41 \$	97,13 \$
Montant des rachats <sup>2)</sup>	521 \$	532 \$	1 537 \$	1 544 \$

1) Inclut les rachats aux premier et deuxième trimestres de 2017 en vertu d'ententes privées entre la Compagnie et des tiers vendeurs sans lien de dépendance.

2) Inclut les règlements dans les périodes subséquentes.

Le 23 octobre 2018, le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé une nouvelle OPR permettant le rachat jusqu'à concurrence de 5,5 millions d'actions ordinaires entre le 30 octobre 2018 et le 31 janvier 2019, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. La nouvelle OPR permettra au CN de continuer à racheter ses actions au cours des trois prochains mois et coordonnera le moment pour envisager des OPR subséquentes avec d'autres décisions relatives à l'affectation de capitaux, qui sont annoncées chaque année en janvier. On peut trouver l'avis d'intention de la Compagnie de procéder à une OPR sur le site SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com) et sur le site Web de la SEC par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov). On peut se procurer des exemplaires imprimés de ces documents en communiquant avec le bureau du secrétaire général de la Compagnie.



### Fiducies d'actions

Les fiducies des régimes d'avantages sociaux du personnel (« Fiducies d'actions ») de la Compagnie achètent des actions ordinaires du CN sur le marché libre, qui sont utilisées afin d'offrir des actions ordinaires en vertu du Régime d'unités d'actions. D'autres informations relatives aux Fiducies d'actions sont présentées à la *Note 13, Capital-actions*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2017 de la Compagnie.

Le tableau suivant présente l'information relative aux activités des Fiducies d'actions pour les neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017 :

<i>En millions, sauf les données relatives aux actions</i>	Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017
<b>Règlements en actions par les Fiducies d'actions</b>		
Nombre d'actions ordinaires	0,4	0,3
Prix moyen pondéré par action	84,53 \$	77,99 \$
Montant des règlements	31 \$	24 \$

### Dividendes versés

La Compagnie a versé des dividendes trimestriels s'élevant à 332 M\$ au troisième trimestre et à 1 002 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2018, soit 0,4550 \$ par action, contre 309 M\$ et 932 M\$, respectivement, soit 0,4125 \$ par action, aux périodes correspondantes de 2017.

### Obligations contractuelles

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie engage des obligations contractuelles. Le tableau ci-dessous indique les obligations contractuelles de la Compagnie pour les éléments suivants au 30 septembre 2018 :

<i>En millions</i>	Total	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et après
Obligations de dette <sup>1)</sup>	11 845 \$	1 743 \$	52 \$	379 \$	758 \$	315 \$	8 598 \$
Intérêts sur les obligations de dette	8 259	78	436	432	424	405	6 484
Obligations de contrats de location-acquisition <sup>2)</sup>	51	22	10	14	5	—	—
Obligations de contrats de location-exploitation	573	43	144	106	79	48	153
Obligations d'acquisition <sup>3)</sup>	2 521	951	751	359	115	109	236
Autres éléments de passif à long terme <sup>4)</sup>	763	35	47	68	51	43	519
<b>Total – Obligations contractuelles</b>	<b>24 012 \$</b>	<b>2 872 \$</b>	<b>1 440 \$</b>	<b>1 358 \$</b>	<b>1 432 \$</b>	<b>920 \$</b>	<b>15 990 \$</b>

1) *Présentées nettes des escomptes non amortis et des coûts liés à l'émission de titres de créance et excluant des obligations de contrats de location-acquisition.*

2) *Comprennent des paiements futurs minimaux exigibles en vertu de contrats de location-acquisition de 49 M\$ et des intérêts implicites de 2 M\$ à des taux d'intérêt variant entre 1,7 % et 4,3 %.*

3) *Comprennent des engagements fixes et variables pour des locomotives, des roues, des rails, des services techniques, des services informatiques et des licences, des traverses, des wagons, ainsi que d'autres matériel et services. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.*

4) *Comprennent les paiements prévus pour l'indemnisation des travailleurs, les avantages complémentaires de retraite autres que les régimes de retraite, les avantages fiscaux non constatés nets, les passifs à l'égard de l'environnement et les obligations découlant des régimes de retraite qui ont été classés à titre d'ententes de règlements contractuels.*

### Flux de trésorerie disponibles

La direction estime que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence des principales acquisitions, s'il y a lieu. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, tels que déclarés dans les flux de trésorerie disponibles pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2018 et 2017 :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 564 \$	1 406 \$	4 001 \$	4 167 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(979)	(744)	(2 120)	(1 846)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>585 \$</b>	<b>662 \$</b>	<b>1 881 \$</b>	<b>2 321 \$</b>

### Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/bénéfice avant intérêts, impôts sur les bénéfices et amortissement (BAIIA) rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net et des mesures rajustées indiquées ci-dessous, qui ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple :

En millions, à moins d'indication contraire	Au 30 septembre et pour les douze mois terminés le 30 septembre	2018	2017
Capitaux empruntés		11 894 \$	10 414 \$
Rajustements :			
Valeur actuelle des engagements en vertu de contrats de location-exploitation <sup>1)</sup>		495	480
Régimes de retraite en déficit		458	436
<b>Capitaux empruntés rajustés <sup>2)</sup></b>		<b>12 847 \$</b>	<b>11 330 \$</b>
Bénéfice net		5 796 \$	3 891 \$
Intérêts débiteurs		484	487
Charge (recouvrement) d'impôts sur les bénéfices		(422)	1 373
Amortissement		1 299	1 275
<b>BAIIA</b>		<b>7 157</b>	<b>7 026</b>
Rajustements :			
Autres produits		(287)	(99)
Autres éléments du produit net des prestations		(305)	(301)
Charge au titre des contrats de location-exploitation		200	196
<b>BAIIA rajusté <sup>2)</sup></b>		<b>6 765 \$</b>	<b>6 822 \$</b>
<b>Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple (fois)</b>		<b>1,90</b>	<b>1,66</b>

1) Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation ont été actualisés à l'aide du taux d'intérêt implicite de la Compagnie pour chaque période présentée.

2) Au premier trimestre de 2018, la Compagnie a redéfini les capitaux empruntés rajustés afin d'inclure les régimes de retraite en déficit et le BAIIA rajusté afin d'exclure les autres éléments du produit net des prestations et la charge au titre des contrats de location-exploitation afin de mieux harmoniser la définition du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté sous forme de multiple utilisée par la Compagnie avec des mesures semblables utilisées par des agences de notation. Les données comparatives ont été rajustées afin de se conformer à la définition courante.

Tous les énoncés prospectifs dont il est question dans la présente section comportent des risques et des incertitudes et sont fondés sur des hypothèses relatives à des événements et à des développements qui pourraient ne pas se matérialiser ou qui pourraient être neutralisés, en totalité ou en partie, par d'autres événements et développements. Consulter la section intitulée *Énoncés prospectifs* de ce Rapport de gestion où sont présentés les hypothèses et les facteurs de risque touchant de tels énoncés prospectifs.

### Dispositions hors bilan

#### Garanties et indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de garanties de valeurs résiduelles de contrats de location-exploitation, de lettres de crédit de soutien, de cautions et d'autres obligations ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire. Au 30 septembre 2018, la Compagnie n'a inscrit aucun passif afférent aux garanties et indemnisations. Des renseignements supplémentaires sur les garanties et indemnisations sont donnés à la *Note 11, Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

### Données relatives aux actions en circulation

Au 23 octobre 2018, la Compagnie avait 728,3 millions d'actions ordinaires ainsi que 4,6 millions d'options d'achat d'actions en circulation.

### Instruments financiers

#### Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques financiers qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité, ainsi qu'à des risques de marché, qui comprennent le risque de change étranger, le risque de taux d'intérêt et le risque sur prix de marchandises. La section intitulée *Instruments financiers* du Rapport de gestion annuel de 2017 de la Compagnie décrit ces risques et la manière dont la Compagnie les gère.

#### Risque de change étranger

L'effet annuel estimé sur le Bénéfice net d'une variation de un cent de la valeur du dollar CA par rapport au dollar US est d'environ 30 M\$.

#### Instruments financiers dérivés

Au 30 septembre 2018, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur d'une valeur nominale de 1 032 M\$ US (887 M\$ US au 31 décembre 2017). Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, la Compagnie a comptabilisé une perte de 25 M\$ et un gain de 60 M\$, respectivement, relativement aux contrats de change à terme, contre une perte de 42 M\$ et de 83 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2017. Ces gains et ces pertes ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés au poste Autres produits.

Au 30 septembre 2018, la juste valeur des contrats de change à terme en vigueur inclus dans le poste Autres actifs à court terme et le poste Crédoeurs et autres était de néant \$ et de 14 M\$, respectivement (néant \$ et 19 M\$, respectivement, au 31 décembre 2017).

#### Juste valeur des instruments financiers

Au 30 septembre 2018, la dette de la Compagnie avait une valeur comptable de 11 894 M\$ (10 828 M\$ au 31 décembre 2017) et une juste valeur de 12 469 M\$ (12 164 M\$ au 31 décembre 2017).

Des renseignements supplémentaires sur les instruments financiers sont donnés à la *Note 12, Instruments financiers*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie.

Recommandations comptables récentes

Au cours des neuf premiers mois de 2018, la Compagnie a adopté les récentes mises à jour *Accounting Standards Updates* (ASU) ci-dessous qui ont été publiées par la *Financial Accounting Standards Board* (FASB) :

Norme	Description	Incidence
<b>ASU 2017-07, Compensation – Retirement Benefits (Topic 715): Improving the Presentation of Net Periodic Pension Cost and Net Periodic Postretirement Benefit Cost</b>	<p>Cette norme exige que les employeurs qui offrent des régimes de retraite à prestations déterminées et (ou) d'autres régimes d'avantages complémentaires de retraite présentent l'élément Coût des prestations au titre des services rendus au même poste ou aux mêmes postes que les autres charges de rémunération. Dans les états des résultats, les autres composantes du coût net des prestations au titre des régimes doivent être présentées séparément de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus et ne pas être intégrées au total partiel du bénéfice d'exploitation. Selon la nouvelle norme, seul l'élément Coût des prestations au titre des services rendus peut faire l'objet d'une comptabilisation à l'actif.</p> <p>La norme doit être appliquée de façon rétrospective en ce qui concerne la présentation de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus et des autres éléments du coût net des prestations dans les états des résultats, et de façon prospective pour la comptabilisation à l'actif de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus du coût net des prestations.</p>	<p>La Compagnie a adopté cette norme au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Par conséquent, les composantes des coûts des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite autres que les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période ne figurent plus dans le Bénéfice d'exploitation et font l'objet d'une rubrique distincte intitulée Autres éléments du produit net des prestations dans les États consolidés des résultats de la Compagnie.</p> <p>En raison de l'entrée en vigueur de cette norme, pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2018, le bénéfice d'exploitation a diminué respectivement de 76 M\$ et de 229 M\$ (80 M\$ et 239 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2017, respectivement), et une augmentation correspondante a figuré à la nouvelle rubrique sous Bénéfice d'exploitation sans que cela ait d'incidence sur le bénéfice net. La nouvelle norme autorisant la comptabilisation à l'actif de l'élément Coût des prestations au titre des services rendus seulement n'a pas eu d'incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.</p>
<b>ASU 2016-01 Financial Instruments – Overall (Subtopic 825-10): Recognition and Measurement of Financial Assets and Liabilities</b>	<p>Cette norme fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation des instruments financiers et l'information à fournir.</p> <p>En vertu de la norme, les placements en titres de capitaux propres, sauf ceux qui sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation ou ceux qui entraînent la consolidation de l'entité détenue, doivent être évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur par le biais du bénéfice net. Cependant, lorsque la juste valeur ne peut pas être facilement déterminée, une entité peut évaluer les placements en titres de capitaux propres au coût moins la dépréciation, s'il y a lieu, plus ou moins les changements résultant des variations observables des cours lors de transactions normales visant des placements identiques ou similaires du même émetteur.</p> <p>L'application de la norme doit se faire de façon prospective au moyen d'un ajustement de l'effet cumulatif au bilan au début de l'année de l'adoption.</p>	<p>La Compagnie a adopté cette norme de façon prospective au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. En raison de l'application de cette norme, la Compagnie a décidé d'évaluer tous les placements en titres de capitaux propres existants dont la juste valeur ne peut être facilement déterminée au coût moins la dépréciation, s'il y a lieu, plus ou moins les changements résultant des variations observables des cours lors de transactions normales visant des placements identiques ou similaires du même émetteur.</p> <p>L'adoption de cette norme n'a pas eu une incidence importante sur les États financiers consolidés de la Compagnie.</p>
<b>ASU 2014-09, Revenue from Contracts with Customers and related amendments (Topic 606)</b>	<p>Cette norme exige que l'entité comptabilise les produits lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service promis est fourni au client pour un montant qui reflète le montant de contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services.</p> <p>Des informations supplémentaires doivent être fournies afin d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre la nature, le montant, la date de comptabilisation et le niveau d'incertitude lié aux produits et aux flux de trésorerie découlant de contrats que l'entité détient.</p> <p>La norme permet le recours à la méthode de transition soit rétrospective, soit rétrospective modifiée.</p>	<p>La Compagnie a adopté cette norme au cours du premier trimestre de 2018, avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 en recourant à la méthode de transition rétrospective modifiée appliquée à tous ses contrats qui n'étaient pas terminés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les États financiers consolidés de la Compagnie, autres que les nouvelles obligations de divulgation.</p> <p>Voir la <i>Note 3, Produits d'exploitation</i> pour de plus amples renseignements.</p>

Les récentes mises à jour ASU ci-dessous, qui ont été publiées par le FASB, ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 30 septembre 2018 et n'ont pas été adoptées par la Compagnie :

Norme <sup>1)</sup>	Description	Incidence	Date d'entrée en vigueur <sup>2)</sup>
<b>ASU 2018-02, Income Statement – Reporting Comprehensive Income (Topic 220): Reclassification of Certain Tax Effects from Accumulated Other Comprehensive Income</b>	<p>Cette norme permet aux entités de reclasser les effets d'impôt bloqué résultant de la <i>Tax Cuts and Jobs Act</i> (« la réforme fiscale américaine ») des autres éléments du bénéfice global aux bénéfices non répartis.</p> <p>La norme exige aussi que certaines informations soient fournies sur les effets d'impôt bloqué, ainsi qu'une description des méthodes comptables appliquées pour exclure ces effets des autres éléments du bénéfice global.</p> <p>L'application de la norme peut se faire de façon prospective, c'est-à-dire au début de la période d'adoption, ou de façon rétroactive pour chaque période (ou périodes) durant laquelle l'effet de la modification du taux fédéral d'impôt sur les sociétés aux États-Unis en raison de la réforme fiscale américaine est constaté.</p>	<p>La Compagnie évalue actuellement la nouvelle norme et n'a pas encore déterminé si elle reclassera les montants bloqués, ni la méthode de transition qu'elle appliquera si elle choisit de procéder au reclassement.</p> <p>L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir une incidence importante sur les États financiers consolidés et les informations connexes de la Compagnie.</p>	Le 15 décembre 2018. L'adoption anticipée est permise.
<b>ASU 2016-02, Leases and related amendments (Topic 842)</b>	<p>Cette norme exige que les preneurs constatent un actif au titre de droits d'utilisation et un passif lié aux contrats de location dans le bilan pour toutes les locations de plus de douze mois. En vertu de la nouvelle norme, le modèle de comptabilisation par le bailleur demeure essentiellement inchangé.</p> <p>De plus, la nouvelle norme exige la divulgation de données quantitatives et qualitatives supplémentaires.</p> <p>La norme doit être appliquée au moyen de la méthode rétrospective modifiée. Les entités peuvent choisir d'appliquer la norme pour chaque période antérieure présentée avec un ajustement de l'effet cumulatif aux bénéfices non répartis comptabilisés au début de la première période présentée, ou de l'appliquer avec un ajustement de l'effet cumulatif aux bénéfices non répartis comptabilisés au début de la période d'adoption.</p>	<p>La Compagnie s'attend à ce que la norme ait une incidence considérable sur ses Bilans consolidés en raison de la comptabilisation des nouveaux actifs au titre de droits d'utilisation et des passifs liés aux contrats de location classés actuellement comme contrats de location-exploitation d'une durée de plus de douze mois. La Compagnie a commencé à assembler les données nécessaires pour calculer l'incidence de la transition.</p> <p>La Compagnie met en place un nouveau système de gestion des contrats de location et apporte les changements nécessaires aux processus et aux contrôles internes afin de satisfaire aux obligations d'information et de divulgation.</p> <p>La Compagnie adoptera les exigences de la norme ASU le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en appliquant la méthode rétrospective modifiée avec un ajustement de l'effet cumulatif aux bénéfices non répartis comptabilisés le 1<sup>er</sup> janvier 2019.</p>	Le 15 décembre 2018. L'adoption anticipée est permise.

1) D'autres normes ASU récemment publiées et devant être appliquées lors de périodes commençant le ou après le 30 septembre 2018 ont été évaluées par la Compagnie et n'auront pas une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

2) En vigueur pour les périodes annuelles et intermédiaires débutant après la date indiquée.

### Estimations comptables critiques

L'établissement des états financiers selon les PCGR exige de la part de la direction des estimations, jugements et hypothèses qui influent sur les produits, les charges, les actifs et les passifs présentés ainsi que sur l'information à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. La direction révise ses estimations de façon continue en fonction de l'information disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les politiques de la Compagnie relatives aux impôts sur les bénéfices, à l'amortissement, aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite, aux blessures corporelles et autres réclamations et aux questions environnementales sont celles qui nécessitent des jugements et des estimations plus importants de la part de la direction dans l'établissement des États financiers consolidés de la Compagnie et, par conséquent, sont considérées comme critiques. Il y a lieu de se reporter à la section intitulée *Estimations comptables critiques* du Rapport de gestion annuel de 2017 de la Compagnie pour obtenir une description détaillée des estimations comptables critiques de la Compagnie. Il n'y a pas eu de changements importants dans ces estimations au cours des neuf premiers mois de 2018.

La direction discute de l'élaboration et de la sélection des conventions comptables critiques de la Compagnie, y compris les estimations et les hypothèses sous-jacentes, avec le Comité d'audit du Conseil d'administration de la Compagnie. Le Comité d'audit a examiné les informations fournies dans ce document.

### Risques commerciaux

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à des risques commerciaux et à des incertitudes qui peuvent avoir un effet sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses liquidités. Si certaines expositions peuvent être réduites grâce aux stratégies de gestion des risques de la Compagnie, de nombreux risques relèvent de facteurs externes indépendants de la volonté de la Compagnie ou sont d'une nature telle qu'ils ne peuvent pas être éliminés.

Il y a lieu de se reporter à la section intitulée *Risques commerciaux* du Rapport de gestion annuel de 2017 de la Compagnie, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi, pour obtenir une description détaillée des principales sources de risques commerciaux et d'incertitudes en ce qui concerne : la concurrence, les questions environnementales, les blessures corporelles et autres réclamations en justice, les négociations syndicales, la réglementation, la conjoncture économique, la volatilité de la capitalisation des régimes de retraite, la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes, les restrictions au commerce, le terrorisme et les conflits internationaux, le risque de crédit des clients, les liquidités, la concentration des fournisseurs, la disponibilité de personnel qualifié, le coût du carburant, le change étranger, les taux d'intérêt, les perturbations du réseau de transport, les intempéries ainsi que les changements climatiques. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a actuellement pas connaissance ou qu'elle considère comme négligeables pour l'instant pourraient malgré tout aussi avoir des répercussions défavorables sur les activités de la Compagnie.

Il n'y a pas eu de changements importants dans les risques décrits dans le Rapport de gestion annuel de 2017 de la Compagnie. Les paragraphes qui suivent font le point sur les négociations syndicales, les questions réglementaires et les restrictions au commerce.

#### Négociations syndicales

Au 30 septembre 2018, l'effectif total du CN était de 18 271 personnes au Canada, dont 13 424, ou 73 %, étaient syndiquées et de 7 872 personnes aux États-Unis, dont 6 283, ou 80 %, étaient syndiquées.

#### *Effectif au Canada*

En septembre 2018, les avis de négociation en vue du renouvellement des conventions collectives, qui expireront le 31 décembre 2018, ont été donnés à la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada (CFTC), qui représente environ 200 contrôleurs de la circulation ferroviaire, au Syndicat des Métallos, qui représente quelque 2 900 agents d'entretien de la voie et ouvriers de pont, et à Unifor, qui représente près de 2 100 membres du personnel d'atelier.

Le 23 mai 2018, la convention collective avec la CFTC, qui régit environ 1 800 mécaniciens de locomotive, a été ratifiée par ses membres. La convention collective est ainsi renouvelée pour une durée de cinq ans et expirera le 31 décembre 2022.

#### *Effectif aux États-Unis*

En date du 23 octobre 2018, la Compagnie avait conclu des ententes avec des unités de négociation représentant toute la main-d'œuvre syndiquée du Grand Trunk Western Railroad Company (GTW), des sociétés de l'Illinois Central Corporation (ICC), des sociétés de la Wisconsin Central Ltd. (WC), de la Bessemer & Lake Erie Railroad Company (BLE) et de la Pittsburgh and Conneaut Dock Company (PCD). Les ententes établies contiennent diverses dispositions de moratoires, qui maintiennent le statu quo en ce qui concerne chaque entente pendant la durée

de ces moratoires. Quand des négociations sont en cours, les dispositions des conventions existantes continuent généralement de s'appliquer jusqu'à la conclusion de nouvelles ententes ou à l'épuisement des recours en vertu de la *Railway Labor Act*.

Les négociations syndicales des chemins de fer de classe I aux États-Unis sont généralement effectuées à l'échelle collective nationale avec le secteur, auxquelles le GTW, l'ICC, la WC et la BLE ont accepté de participer pour les conventions collectives régissant les employés non itinérants. En raison d'une décision d'arbitrage exécutoire rendue le 26 septembre 2018 qui a mis un terme aux dernières négociations relatives aux contrats ouverts, le *National Carriers' Conference Committee (NCCC)*, qui représente les transporteurs ferroviaires, a ratifié des ententes avec tous les syndicats de chemin de fer. Ces ententes ratifiées régissent la totalité des employés de métier non itinérants du CN. Les conventions collectives régissant les employés itinérants du GTW, de l'ICC, de la WC et de la BLE ainsi que tous les employés de la PCD continuent d'être négociées à l'échelle locale (par compagnie). Le CN a ratifié des ententes avec sept unités de négociation qui représentent environ 950 des employés de métier itinérants du CN. Dix conventions collectives, qui régissent environ 2 100 autres employés de métier itinérants et tous les employés syndiqués de la PCD sont en cours de renégociation.

Rien ne permet d'assurer que les conventions collectives de la Compagnie pourront être renouvelées et ratifiées sans grève ou lock-out, ou que la résolution de ces négociations collectives n'aura pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Compagnie.

### Réglementation

#### *Réglementation économique – Canada*

Le projet de loi C-49, intitulé *Loi sur la modernisation des transports*, est entré en vigueur le 23 mai 2018. Il a apporté des modifications à différentes lois fédérales concernant les transports. En plus de réintroduire les dispositions de la *Loi sur le transport ferroviaire équitable pour les producteurs de grain* en ce qui concerne l'indemnisation pour les dépenses engagées par les expéditeurs lorsque les compagnies de chemin de fer manquent à leurs obligations en matière de service, et la définition par l'Office des transports du Canada (l'« Office ») des questions pouvant être soumises à l'arbitrage portant sur le service, le projet de loi C-49 apporte des modifications à la *Loi sur les transports au Canada*, notamment :

- conférer au gouverneur en conseil des pouvoirs accrus d'exiger, par règlement, des compagnies de chemin de fer importantes qu'elles fournissent au ministre fédéral des Transports (ministre) et à l'Office des renseignements relatifs à leurs services, leurs prix et leur rendement;
- clarifier les éléments à prendre en compte pour décider si les compagnies de chemin de fer s'acquittent de leurs obligations en matière de service;
- conférer aux expéditeurs le droit d'obtenir des conditions contractuelles relativement aux sommes à payer en cas de non-respect des conditions liées aux obligations de service des compagnies de chemin de fer;
- prévoir un nouveau recours pour les expéditeurs qui n'ont accès qu'aux lignes d'une seule compagnie de chemin de fer au point d'origine ou de destination du transport dans les circonstances où les interconnexions ne sont pas disponibles (également appelés interconnexions pour les longues distances);
- changer le processus de transfert et de cessation de l'exploitation des lignes de chemin de fer afin, notamment, d'exiger des compagnies de chemin de fer qu'elles rendent certains renseignements disponibles au ministre et au public, et prévoir un recours en cas de non-respect du processus;
- modifier les dispositions portant sur le revenu admissible maximal pour le transport du grain de l'Ouest pour soutenir l'acquisition par les chemins de fer de matériel utilisé pour le transport du grain et obliger certaines compagnies de chemin de fer à fournir au ministre et au public des renseignements relatifs au transport du grain.

#### *Réglementation économique – États-Unis*

En vertu de la loi intitulée *Passenger Rail Investment and Improvement Act of 2008 (PRIIA)*, le Congrès américain a autorisé le *Surface Transportation Board (STB)* à enquêter sur tout chemin de fer qui accueille des trains d'Amtrak sur ses voies et qui ne respecte pas les normes de rendement élevées fixées conjointement par la *Federal Railroad Administration (FRA)* et Amtrak pour les mouvements d'Amtrak pendant deux trimestres civils consécutifs, et à déterminer la cause de tels manquements. Si le STB entreprend une enquête et détermine que le chemin de fer hôte ne satisfait pas à ces normes parce qu'il ne donne pas la priorité à Amtrak, il est autorisé à imposer à ce chemin de fer le paiement de dommages-intérêts. Le 19 janvier 2012, Amtrak a déposé une plainte pour que le STB entreprenne une telle enquête en alléguant que le rendement des trains d'Amtrak sur les lignes de l'ICC et du GTW, des filiales du CN, était inférieur aux normes; la requête comprenait une demande de dommages-intérêts pour manquement à l'obligation de priorité. Le 19 décembre 2014, le STB a accepté la requête d'Amtrak qui voulait modifier sa plainte pour limiter l'enquête du STB uniquement à un service d'Amtrak sur la ligne de l'ICC, filiale du CN. La cause a été suspendue le temps que le STB publie un règlement définitif le 28 juillet 2016, lequel définit, aux fins du déclenchement de telles enquêtes, la ponctualité des service-passagers intercités et de banlieue en vertu de l'article 213 de la PRIIA. Le

secteur ferroviaire a appelé du règlement définitif de la STB devant la *Court of Appeals for the Eighth Circuit* des États-Unis. Le 12 juillet 2017, la *Court of Appeals for the Eighth Circuit* a conclu que le STB avait outrepassé son pouvoir en adoptant son règlement définitif et a annulé la décision finale du STB. Le 9 novembre 2017, Amtrak et d'autres groupes de passagers ont présenté une requête en révision de la décision à la Cour suprême des États-Unis. Le 20 février 2018, la Cour suprême des États-Unis a rejeté leur requête en révision. Le 29 mars 2018, le CN a déposé une requête en irrecevabilité de la plainte d'Amtrak en vertu de l'article 213. Le 13 avril 2018, le STB a rejeté sans préjudice la plainte déposée par Amtrak contre le CN en vertu de l'article 213.

Dans le cadre d'une procédure distincte, le secteur ferroviaire avait déjà contesté la constitutionnalité de la délégation, par le Congrès, à Amtrak et à la FRA de l'autorité législative conjointe de fixer des normes de rendement en vertu de la PRIIA. Le 23 mars 2017, la Cour de district des États-Unis pour le district de Columbia a conclu que l'article 207 de la PRIIA était nul et inconstitutionnel et a annulé les normes de rendement en question. Les avocats du gouvernement ont contesté cette décision devant la Cour d'appel des États-Unis pour le district de Columbia. Le 20 juillet 2018, la Cour d'appel des États-Unis a infirmé la décision de la Cour de district et a statué que la lacune constitutionnelle pouvait faire l'objet de mesures correctives appropriées en supprimant la disposition relative à l'arbitrage au paragraphe 207(d). La Cour d'appel des États-Unis a noté que l'aspect de la décision de la Cour de district qui a annulé les normes de rendement est définitif parce que les avocats du gouvernement ne l'ont pas porté en appel. Le 31 août 2018, le secteur ferroviaire a déposé une requête auprès de la Cour d'appel des États-Unis afin d'obtenir la tenue d'une nouvelle audience.

Le 8 août 2018, la *Court of Appeals for the Seventh Circuit* des États-Unis a rejeté la requête du Village de Barrington (« Barrington ») sollicitant la révision de sa décision rendue en juin 2018, qui confirmait la décision du STB de rejeter la requête de Barrington sollicitant le réexamen de l'acquisition de l'Elgin, Joliet and Eastern Railway Company (EJ&E) en 2009 par le CN, afin d'imposer une condition qui obligerait le CN à financer un ouvrage de franchissement. Le même jour, Barrington a de nouveau déposé une requête auprès du STB sollicitant le réexamen de l'acquisition de l'EJ&E par le CN, afin d'imposer une condition qui obligerait le CN à financer un ouvrage de franchissement. Le CN s'est opposé à la requête de Barrington.

### **Réglementation sur la sécurité – Canada**

Le projet de loi C-49, qui est entré en vigueur le 23 mai 2018, comprend des dispositions qui modifient la *Loi sur la sécurité ferroviaire* afin d'interdire à une compagnie de chemin de fer d'exploiter du matériel ferroviaire, sauf si ce matériel est muni des appareils d'enregistrement réglementaires et que la compagnie enregistre les renseignements réglementaires au moyen de ces appareils, recueille les renseignements enregistrés et conserve les renseignements recueillis. Ces modifications ne sont pas encore en vigueur, car les règlements qui définissent leurs conditions doivent d'abord être adoptés par Transports Canada.

### **Réglementation sur la sécurité – États-Unis**

Le 25 septembre 2018, la Pipeline and Hazardous Materials Safety Administration (PHMSA) a publié un règlement définitif visant à supprimer les exigences relatives aux systèmes de frein à air à commande électronique utilisés dans les trains-blocs de 70 wagons chargés ou plus qui transportent des liquides inflammables de classe 3 (trains-blocs de liquides inflammables à risque élevé).

### **Autre réglementation – Canada**

Le projet de loi C-49 a modifié la *Loi sur la commercialisation du CN* afin de porter à 25 % la proportion maximale des actions avec droit de vote du CN qu'une personne avec ses associés peut détenir ou contrôler, directement ou indirectement, la limite imposée étant de 15 % depuis que le CN est devenu une société ouverte en 1995. Le projet de loi C-49 prévoit également que les administrateurs du CN pourraient modifier les statuts constitutifs du CN pour mettre en œuvre ce changement sans l'approbation des actionnaires. Le 24 mai 2018, le CN a déposé des clauses modificatrices afin de donner effet à cette modification.

Rien ne permet d'assurer que ces initiatives ou toute autre initiative réglementaire ou législative actuelle ou future des gouvernements et des organismes fédéraux au Canada et aux États-Unis n'aient pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie ou sur sa situation concurrentielle et financière.

### **Restrictions au commerce**

Le 30 septembre 2018, après plus d'un an de négociations, les États-Unis, le Canada et le Mexique ont conclu une nouvelle entente commerciale qui remplace l'Accord de libre-échange nord-américain. Cette entente, si elle est adoptée par la législature de chacun de ces pays, s'appellera l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC). Les tarifs américains sur les importations d'acier et d'aluminium annoncés le 8 mars 2018, dont le Canada et le Mexique étaient provisoirement exemptés jusqu'au 31 mai 2018, ne sont pas touchés par l'AEUMC. De plus, les tarifs de représailles imposés par le gouvernement du Canada sur les importations d'acier, d'aluminium et d'autres produits en provenance des États-Unis, qui sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018, demeurent en place.



## Rapport de gestion

Il est encore trop tôt pour évaluer le résultat éventuel du processus législatif menant à la ratification de l'AEUMC et d'autres mesures commerciales diverses en cours qui ont été prises par les gouvernements et les organismes gouvernementaux. Conséquemment, rien ne permet d'assurer que l'AEUMC et d'autres mesures commerciales n'auront pas une incidence défavorable importante sur le volume des expéditions ferroviaires de la Compagnie et (ou) sur les produits d'exploitation tirés des marchandises qu'elle transporte, ce qui pourrait, par voie de conséquence, avoir des répercussions importantes et défavorables sur le bénéfice et (ou) les flux de trésorerie.

## Contrôles et procédures

Le président-directeur général et le chef de la direction financière de la Compagnie, après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de la Compagnie concernant la communication de l'information financière (selon la définition des règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la *Exchange Act*) au 30 septembre 2018, ont conclu que les contrôles et procédures de la Compagnie concernant la communication de l'information financière étaient efficaces.

Au cours du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2018, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière ayant touché de façon importante, ou risquant raisonnablement de toucher de façon importante, le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.